

not
1991

Appius Claudius Caecus - Chapitre 12. Espace et temps civiques au ...on cosmique de la Cité - Publications de l'École française de Rome 14-04-16 10:33

<http://books.openedition.org/efr/1625#text> Pagina 1 van 56

Appius Claudius Caecus | **Michel Humm**

Chapitre 12.

Espace et temps civiques au ...on cosmique de la Cité - Publications de l'École française de Rome

p. 601-638

Texte intégral



Publications de l'École française de Rome

Appius Claudius Caecus | Michel Humm

Chapitre 12. Espace et temps

civiques au Comitium : une représentation cosmique de la Cité

p. 601-638

Texte intégral

1. – LES COMICES TRIBUTES ET LA FONCTION SYMBOLIQUE DU COMITIUM

Les lieux de réunion des comices tributes

- 1 La réforme des tribus d'Appius Claudius affecta considérablement le fonctionnement de l'assemblée tribuite, et fut très probablement à l'origine de la création des comices tributes. Étant donné que toutes les assemblées du peuple avaient à Rome un lieu de réunion précis, consacré par l'usage, mais aussi déterminé par des critères religieux, cette règle devait également s'appliquer à l'assemblée tribuite nouvellement créée par le censeur de 312. Cependant, vers la fin de la République, les comices tributes connaissaient plusieurs lieux de réunion habituels : traditionnellement, l'assemblée des tribus se réunissait au Forum, dans ou à côté du Comitium, car c'est là que se trouvaient les Rostres, la tribune des orateurs; plus tard, les orateurs et les magistrats utilisèrent comme tribune les

gradins du temple de Castor et Pollux; mais il arrivait également à cette assemblée de se réunir sur le Capitole, dans l'enceinte du temple de Jupiter Capitolin, ou encore au Cirque Flaminius; enfin, à partir de la fin du II^e siècle, c'est au Champ de Mars qu'avaient lieu les élections de l'assemblée tribuite, sans doute pour des raisons de place¹. Toutefois, jusque vers le milieu du II^e siècle, le lieu officiel et habituel de réunion de cette assemblée a été le Comitium.

- 2 Il semble bien que le Comitium ait constitué le lieu de réunion primitif de l'assemblée tribuite, comme le suggère le témoignage de Tite-Live sur la réforme des tribus d'Appius Claudius : en réparant les *humiles* dans toutes les tribus, celui-ci *forum et campum corrupit*, et permit la montée en puissance de la *forensis factio*. Nous avons vu que la métaphore *forum et campum* est apparemment d'inspiration cicéronienne, et qu'elle désigne respectivement les comices tributes et les comices centuriates². L. Ross Taylor a souligné que Tite-Live emploie habituellement le mot *forum* pour désigner aussi bien le Comitium que les comices tributes³. De son côté, C. Nicolet avait remarqué que la *forensis factio* ne peut que désigner, de façon certes dépréciative, l'assemblée qui se réunit au Forum, ou au Comitium, c'est-à-dire l'assemblée tribuite : et comme les *humiles* qui la composent, ou qui en constituent le groupe majoritaire, y ont été placés par Appius Claudius à la suite de sa réforme des tribus, cette assemblée tribuite ne peut être que les comices tributes, et non le concile de la plèbe.

Le Comitium est un *templum*

- 3 Le choix du Comitium comme lieu de réunion privilégié de l'assemblée tribuite ne s'explique pas nécessairement par l'ancienneté de la tradition, puisque les comices tributes sont de création relativement récente, mais par la dimension sacrée de cette place : des comices devaient en

effet obligatoirement se tenir dans un espace inauguré, sans doute afin d'obtenir l'accord des dieux pour les décisions qui engageaient la communauté civique, et le Comitium était, probablement depuis ses origines, un *templum*. Cette hypothèse déjà ancienne, réaffirmée avec force par les études de F. Coarelli sur le Comitium et aujourd'hui pratiquement admise par tous, a été récemment contestée par certains historiens⁴. L'inscription archaïque du Lapis Niger pourrait cependant confirmer l'interprétation traditionnelle qui voit dans le Comitium un *templum*. Pour R. E. A. Palmer et F. Coarelli, les derniers mots qui figurent sur la quatrième face de l'inscription archaïque du Lapis Niger devraient se lire : *ioudik]iod iouestod loiuquiod qu[omiti-]*, où il faudrait reconnaître le mot Comitium⁵. Cette restitution reste toutefois très conjecturale et ne rend pas le sens très clair (*iusto iudicio luco comitio ?*), mais R. Wachter proposa récemment de reconnaître dans le mystérieux *loiuquiod* le mot *licium* fréquemment utilisé dans le vocabulaire comitial le plus ancien : dans les formules de convocation d'une assemblée du peuple que Varron a trouvées dans les *tabulae censoriae*, dans les *commentarii consulares* et dans un *commentarium vetus anquisitionis*, figurent les expressions *vocare in licium* ou *ire in licium*⁶. Or, J. Vaahtera a montré que le *licium* désigne un *locus licio saeptus*, c'est-à-dire un *locus inauguratus*, donc un *templum* (de même que les *Saepta*, sur le Champ de Mars, constituaient un *templum*)⁷. D'après la définition donnée par Festus, un *templum* est un espace déterminé par les augures (*locus effatus*), ou enclos (*saeptus*) de telle manière qu'il soit ouvert sur un côté et qu'il ait les angles fixés en terre : il s'agit donc bien d'un espace quadrangulaire⁸. Or, Cicéron utilise précisément le verbe *saepsit* pour évoquer la fondation du Comitium et de la Curie par Tullus Hostilius, et la Curie était incontestablement un *templum*⁹.

- 4 Si rinterprétation de R. Wachter est juste, cela prouverait que, dès le milieu du ^{vi}^e siècle, le Comitium constituait un espace inauguré pour accueillir des assemblées du peuple¹⁰. Celles-ci, semble-t-il, ne pouvaient être convoquées et réunies pour voter que dans un espace consacré par les augures, et le témoignage convergent des sources fait bien du Comitium un *templum*¹¹ ; plusieurs *senatus consulta* ont même été décidés *in comitio*, alors même que le Sénat ne pouvait être convoqué que dans un *templum*¹². En ce sens, la légende de l'augure Attus Navius, dont la statue se dressait à côté du *puteal*, près du tribunal comitial, a pu servir de mythe fondateur pour expliquer la nature religieuse particulière du Comitium¹³. Enfin, selon un bon nombre d'auteurs, la forme quadrangulaire des premières phases du Comitium, dont les côtés correspondaient aux quatre points cardinaux, prouverait que celui-ci était bien un *templum*, c'est-à-dire un espace inauguré par les augures selon les règles de la prise des auspices¹⁴.

L'ancienneté du Comitium comme lieu de réunion publique

- 5 L'étymologie de *comitium* évoque clairement le rassemblement des personnes, et Varron l'associait précisément à la réunion des comices curiates et des assemblées judiciaires¹⁵. L'archéologie semble en fait pouvoir confirmer l'utilisation primitive du Comitium comme lieu de rassemblement pour les assemblées du peuple. Le Comitium est en effet l'un des plus anciens lieux de réunion à Rome, sans qu'il soit pour autant nécessaire de le faire remonter aux temps mythiques de Romulus et de Titus Tatius : son étude stratigraphique a montré que son premier pavement est contemporain de l'assèchement de la plaine du Forum et de l'aménagement de son premier sol en dur (en terre battue), dans le dernier quart du ^{vii}^e siècle avant J.-C.¹⁶ De la même époque datent une série de tuiles

archaïques retrouvées à l'emplacement de la *curia Hostilia* et qui ne peuvent provenir que d'un bâtiment public : l'ensemble Comitium-Curie semble en fait aussi ancien que l'existence d'une cité politiquement structurée à Rome¹⁷. Dans l'enceinte du Comitium, et appartenant à son deuxième pavement (milieu du VI^e siècle), se trouve le cippe du Lapis Niger, dont l'inscription pourrait être une *lex sacra* contenant un certain nombre de prescriptions liées à l'utilisation du site comme lieu de réunion par les comices curiates (ou calates)¹⁸. L'inscription, qui daterait du milieu du VI^e siècle et qui remonte par conséquent pratiquement aux origines de l'aménagement du Comitium, évoque le mot *rex (recai)* ainsi qu'un *calator (calatorem)*¹⁹ : ce dernier pourrait précisément avoir été l'appariteur chargé de convoquer (*calare*) les comices (curiates ou calates), peut-être dans le cadre d'une cérémonie politico-religieuse qui sera poursuivie à l'époque républicaine par le *rex sacrorum* et qui figure dans le calendrier romain archaïque par les lettres *Q.R.C.F. (quando rex comitiavit fas)*²⁰. Par ailleurs, un fragment de céramique à figure noire, qui représente l'arrivée d'Héphaïstos à l'Olympe et qui date de la même époque que l'inscription archaïque, a permis à F. Coarelli d'identifier l'autel archaïque qui se trouve à côté du Lapis Niger avec le Volcanal, le sanctuaire du Comitium²¹ : or à trois reprises, Denys d'Halicarnasse mentionne la tenue des comices dans le Volcanal²². Le Comitium était aussi un lieu de mémoire : le sixième pavement du Forum aménagé à l'époque de Sylla a complètement détruit et recouvert le Comitium républicain (le cippe archaïque fut alors coupé), mais l'emplacement du Volcanal et de l'inscription fut marqué dans le nouveau dallage par du marbre noir (*lapis niger*), qui indiquait le lieu funeste où le corps de Romulus aurait été mis en pièces par les sénateurs²³.

6 L'ancienneté et l'importance symbolique de ce monument empêchaient par conséquent qu'il ait pu être abandonné,

même si les comices curiates pour lesquels il semble avoir été conçu ont considérablement perdu en importance, sans jamais toutefois disparaître complètement, à partir du moment où sont apparus les comices par tribus. Et de fait, non seulement le Comitium ne fut pas abandonné, mais il s'agrandit et se transforma, et l'ensemble Comitium-Curie servit de modèle architectural à l'aménagement des forums dans les colonies que fondait Rome. La question est de savoir si les transformations morphologiques du Comitium à l'époque médio-républicaine peuvent être liées au changement fonctionnel intervenu avec la création des comices tributes, et si la présence de cette assemblée a modifié la fonction de cet espace monumental.

La fonction symbolique du Comitium à l'époque républicaine tardive

7 La réunion de l'assemblée tribuite dans le Comitium pose en fait un grave problème matériel : quelles que fussent les dimensions de l'édifice (à l'époque archaïque, environ 40 m x 40 m, soit 120 pieds carrés), celui-ci ne pouvait certainement pas contenir l'ensemble des citoyens qui se rendaient aux comices tributes, d'autant que leurs jours de réunion (*dies comitiales*) coïncidaient, à l'origine du moins, avec les *nundines*, c'est-à-dire avec les jours de marché²⁴ : autant dire que l'affluence devait être importante. D'autre part, nous savons qu'en 145, le tribun C. Licinius Crassus fut le premier à faire voter le peuple sur le Forum plutôt que dans le Comitium :

– Varr., *Res rusticae*, I, 2, 9 :

(...) C. Licinius, tr. pl. cum esset, post reges exactos annis CCCLXV primus populum ad leges accipiendas in Septem iugera forensia e comitio eduxit.

« C. Licinius, alors qu'il était tribun de la plèbe, fut le premier, 365 ans après l'expulsion des rois, à conduire le peuple, pour lui faire accepter des lois, du Comitium dans

les sept jugères du Forum ».

– Cic, De amicitia, 96 :

(...) is [sc. C. Licinius Crassus] *primus instituit in forum versus agere cum populo*.

« Le premier, celui-ci [sc. C. Licinius Crassus] institua la tradition d'interroger le peuple en se tournant vers le Forum ».

8 Ces témoignages, pourtant très clairs, ont été rendus confus par une glose de Plutarque, qui prétendit que C. Gracchus aurait été le premier à avoir prononcé un discours public, non pas en direction du Sénat et du Comitium, mais en direction du peuple réuni sur le Forum, ce qui lui aurait permis de modifier le caractère « aristocratique » de la « constitution » romaine pour la transformer en « démocratie » : on en a déduit que ce changement d'orientation dans l'attitude des orateurs remontait en réalité à l'innovation introduite en 145 par C. Licinius Crassus²⁵. Mais L. Ross Taylor a montré que ce passage de Plutarque est rempli de confusions et d'erreurs, et ne peut en aucun cas remettre en cause les témoignages explicites de Varron et de Cicéron (qui dépendent sans doute de Licinius Macer) sur l'innovation introduite en 145 par C. Licinius Crassus²⁶. Ces témoignages reposent sur l'emploi de formules techniques au sens indiscutable : *agere cum populo* signifie poser au peuple une question (*rogatio*) à laquelle il devait répondre par son vote (*suffragium*); *accipere leges* signifie donner à une *rogatio* force de loi par un vote favorable²⁷. Autrement dit, C. Licinius Crassus ne fut pas le premier à adresser un discours public au peuple en étant tourné vers le Forum plutôt que vers la Curie, mais il fut le premier à faire voter le peuple sur le Forum (*in septem iugera forensia* ou *in forum*) plutôt qu'au Comitium (*e comitio*), ce qui signifie clairement que jusqu'à cette date, les opérations de vote se déroulaient à l'intérieur

de cet édifice.

- 9 Mais cela ne signifie pas que le peuple se réunissait auparavant à l'intérieur pour écouter les orateurs ou les magistrats lui parler : un magistrat ne tenait des comices que pour *agere cum populo*, ou *accipere leges*; les discours et les débats qui précédaient généralement le recours au vote (*suffragium*) n'avaient pas leur place dans les comices, mais dans la *contio* qui devait les précéder²⁸. Celle-ci pouvait *a priori* se dérouler n'importe où, même si elle se tenait généralement sur le Forum, du moins depuis qu'en 338 au moins, l'existence d'une tribune pour les orateurs y est attestée²⁹. Autrement dit, le Comitium n'était nécessaire, du moins jusqu'en 145, que pour accueillir les opérations de vote, et les tribus devaient y être introduites l'une après l'autre (*uno vocatu*), selon la procédure établie par P. Fraccaro et comme le suggèrent d'ailleurs les dimensions de l'édifice³⁰. Par contre, les *condones* pouvaient très bien se dérouler sur le Forum, où il devait y avoir, au moins à l'origine, suffisamment d'espace pour rassembler la foule des *tribules* venus écouter les orateurs ou les magistrats (il est d'ailleurs difficile d'imaginer, comme le fit Th. Mommsen, que ceux-ci aient pu s'adresser, du haut des Rostres, au peuple réuni sur le Forum tout en lui tournant le dos pour faire face à la Curie).
- 10 Un passage assez méconnu de Tite-Live, et qui de plus se rapporte à un épisode contemporain d'Appius Claudius, montre précisément comment se déroulaient les deux séquences successives : en 295, le consul Q. Fabius Rullianus présida une *contio* et fit lire publiquement une lettre envoyée d'Étrurie par le préteur Appius Claudius, « avant qu'on appelât les tribus à l'intérieur pour voter » (*priusquam intro vocarentur ad suffragium tribus*)³¹. La *contio* s'est apparemment déroulée sur le Forum et le consul s'est probablement tenu sur les Rostres, d'où la lettre d'Appius Claudius a été lue, pendant que les citoyens

étaient rassemblés sur la place, avant d'être appelés à voter par tribus « à l'intérieur » du Comitium pour les comices³². A l'issue de la *contio*, Q. Fabius s'est vu entouré d'une foule confuse de volontaires prêts à répondre à son appel pour s'enrôler dans les légions : *qua circumfusus turba* (X, 25, 2). L'expression rappelle clairement la *turba forensis* évoquée par Tite-Live à propos des *humiles* ou des *humillimi* inscrits pour la première fois dans les tribus par Appius Claudius : lors des *contiones* qui précédaient les comices tributes, le rassemblement sur le Forum (devant le Comitium) de la foule des *tribules* amassés toutes classes censitaires confondues, présentait manifestement à la fin du IV^e siècle un aspect inhabituel et désordonné qui contrastait avec la tenue des comices centuriates, qui réunissaient le *populus integer*, c'est-à-dire le peuple « intègre » parce que rangé en bon ordre, par classes et par centuries, dans les enclos (*saepta*) du Champ de Mars.

- 11 L'expression *turba forensis* peut aussi révéler un changement (ou une innovation) par rapport à la période antérieure : alors que jusque-là, le peuple des *Quirites* se réunissait par curies à l'intérieur du Comitium, à partir de 312, la foule désordonnée et bien plus nombreuse de tous les *tribules* devait se réunir sur la place du Forum, ce qui serait encore un indice supplémentaire confirmant la création des comices tributes à la suite de la réforme d'Appius Claudius (car si à partir de 312, tous les citoyens savaient dans quelle tribu ils avaient été inscrits par les censeurs, auparavant, tous ne connaissaient pas leur curie, ou même, parmi les nouveaux citoyens, n'avaient pas pu avoir été rattachés à l'une d'elles³³). Si cette reconstitution est exacte, à l'époque républicaine, le Comitium, en tant que lieu de réunion de l'ensemble des citoyens, n'aurait plus eu qu'une fonction symbolique exercée au moment du vote. Celle-ci serait apparue à partir du moment où la masse des citoyens rassemblés a dépassé les capacités de contenance

de l'édifice, c'est-à-dire au moment de la création des comices tributes. Cette fonction symbolique ne serait donc pas originelle, puisqu'à l'origine le Comitium était un édifice qui devait réellement rassembler en son sein l'ensemble du peuple des *Quirites*³⁴. Dès lors, on peut se demander dans quelle mesure sa réduction à un rôle essentiellement symbolique n'aurait pas trouvé une traduction architecturale identifiable parmi les nombreuses phases de construction que l'étude stratigraphique et archéologique du Comitium a révélées.

2 – LE NOUVEAU COMITIUM ET LA RÉORGANISATION DE L'ESPACE CIVIQUE

L'adoption de la forme circulaire du Comitium

- 12 Le Comitium du Forum romain a connu deux grandes phases édilitaires : une phase ancienne (ou archaïque) dans laquelle cette place avait une forme quadrangulaire, plus ou moins orientée selon les points cardinaux, et une phase plus récente dans laquelle la place avait une forme rigoureusement circulaire (fig. 9)³⁵. L'étude stratigraphique a permis de reconstituer dans ses grandes lignes la chronologie des différentes phases monumentales du Comitium, qui s'échelonnent du dernier quart du VII^e siècle à l'époque augustéenne dans une succession de huit niveaux de circulation (ou « pavements »)³⁶. Le quatrième niveau, qui correspond à un sensible agrandissement de la place (encore quadrangulaire), avec l'aménagement de gradins et le rehaussement d'une tribune au sud que l'on identifie aux Rostres, a pu être datée avec vraisemblance par F. Coarelli des travaux menés en 338 par C. Maenius, lors de l'installation de la *columna Maenia* et de l'exposition des éperons des navires antiates sur la tribune

des orateurs³⁷. C'est avec le cinquième niveau de pavement que le Comitium adopta une forme circulaire, mais l'étude strictement archéologique des rares vestiges disponibles ne permet pas d'en préciser la chronologie exacte, en-dehors d'une fourchette qui s'étend de la fin du IV^e siècle (338 constituant un *terminus post quem*) à l'époque de Sylla (lorsque la vieille *curia Hostilia* fut détruite pour être remplacée par la *curia Cornelia*, plus grande, ce qui entraîna la destruction des *cornua comitii* et l'enlèvement des statues de Pythagore et d'Alcibiade dont nous avons parlé)³⁸.

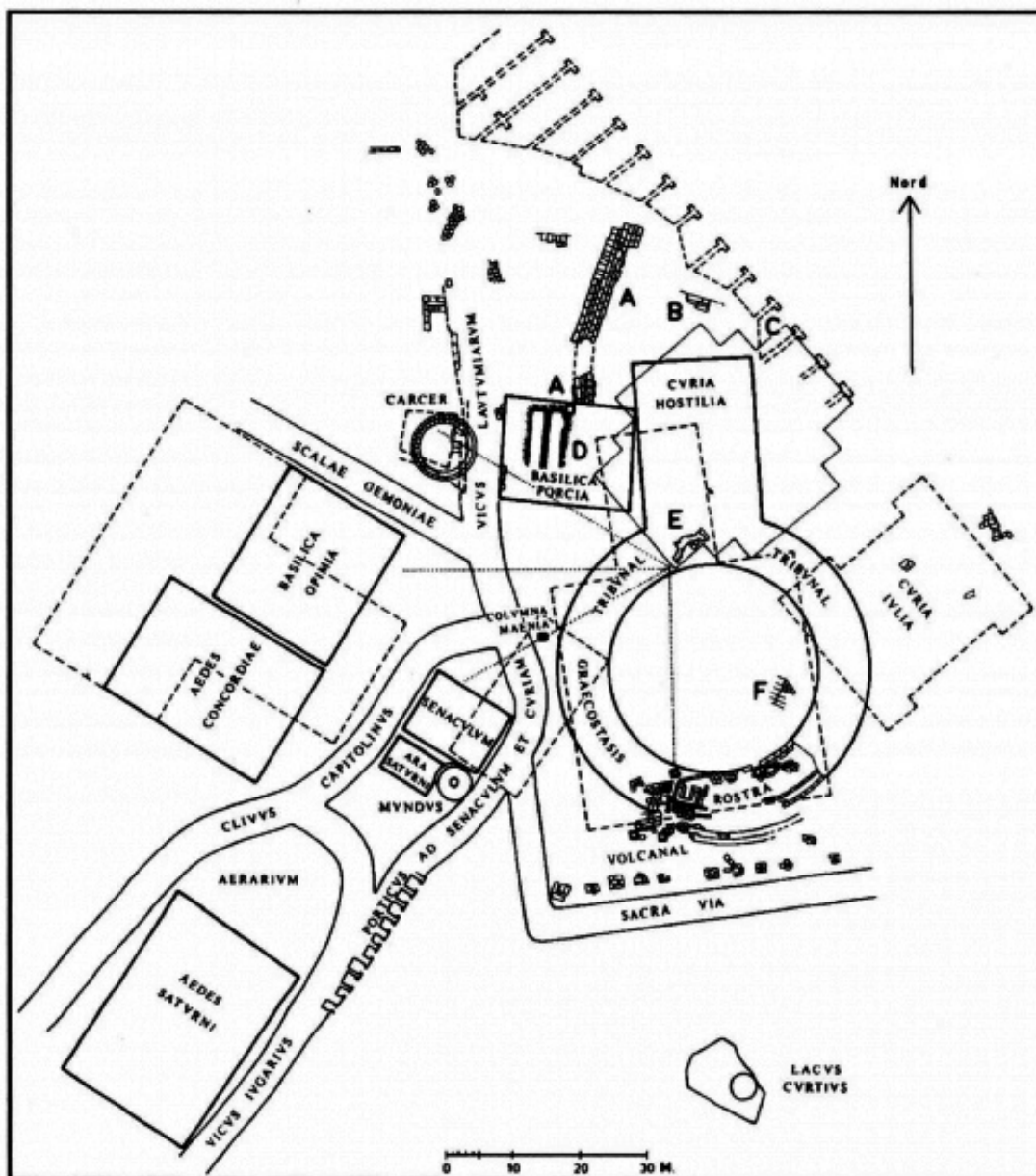


Fig. 9 – Proposition de reconstruction du Comitium

républicain par F. Coarelli avec les lignes de mire permettant à *l'accensus* d'observer la position du soleil à midi et le soir (F. Coarelli, *Il Foro romano*, I, p. 139).

- 13 De nombreuses hypothèses ont été échafaudées pour tenter de dater avec plus de précision l'adoption de la forme circulaire du Comitium. En général, celle-ci est datée du III^e, voire du II^e ou même du début du I^{er} siècle, car on estime, à juste titre, que la forme circulaire se réfère au modèle grec des *ecclesiasteria*, mais que l'art romain n'a pu être influencé que tardivement dans ses formes architecturales par l'hellénisme³⁹. C'est oublier toutefois que l'hellénisme était présent en Italie depuis l'époque archaïque, et que les contacts politiques et culturels entre Rome et la Grande-Grèce se sont développés dès la conquête de la Campanie et les guerres samnites, donc à partir de la deuxième moitié du IV^e siècle⁴⁰. D'autre part, la question ne concerne pas seulement le problème de la datation de la forme circulaire, mais aussi les raisons qui ont pu pousser à une modification architecturale aussi fondamentale : si le Comitium quadrangulaire archaïque correspondait bien à l'espace consacré d'un *templum*, son abandon et son remplacement par un monument de forme circulaire (même si sa vocation sacrée était peut-être préservée par l'alignement rectiligne de puits votifs) supposent une profonde transformation des fonctions de cet édifice, et celle-ci devrait se placer à un moment déterminé dans l'histoire politique et institutionnelle de la République romaine.
- 14 La question de la datation du Comitium circulaire a été reprise par F. Coarelli qui a rassemblé et utilisé l'ensemble des témoignages archéologiques et littéraires aujourd'hui disponibles⁴¹. Le point de départ de sa réflexion s'appuie sur l'idée que la forme circulaire du Comitium romain s'inspire directement de celle des *ecclesiasteria* de Grande-

Grèce et de Sicile (Agrigente, Métaponte, Poséidonia) et que les *comitia* circulaires des colonies latines n'ont pas servi d'intermédiaires, mais dérivent eux-mêmes du modèle romain (fig. 10)⁴². Toutefois, l'archéologue italien a longtemps hésité et a changé plusieurs fois d'opinion sur les raisons qui ont amené les Romains à transformer de façon aussi importante la structure de leur Comitium, ce qui l'a amené à proposer successivement deux périodes différentes pour dater ces travaux. Dans un premier temps, il a daté la forme circulaire du Comitium des années « intorno al 300 », et plus précisément des années 293-290, en s'appuyant sur la mention plinienne de l'installation, au cours des guerres samnites, des statues de Pythagore et d'Alcibiade *in comibus comitii* : comme les *cornua* sont un terme emprunté à l'architecture des théâtres et désignent l'extrémité de gradins en arc de cercle⁴³, il en avait conclu que le Comitium était devenu circulaire avant la fin des guerres samnites⁴⁴. Mais F. Coarelli préféra ensuite placer cette transformation au début de la première guerre punique, lorsque M'. Valerius Messala installa sur le Comitium un cadran solaire ramené de Catane : selon lui, cet instrument aurait mis fin à l'utilisation du Comitium, orienté d'après les points cardinaux, comme *horologium* naturel, et entraîna le passage de la forme quadrangulaire à la forme circulaire, sur le modèle de l'*ecclesiasterion* d'Agrigente⁴⁵.

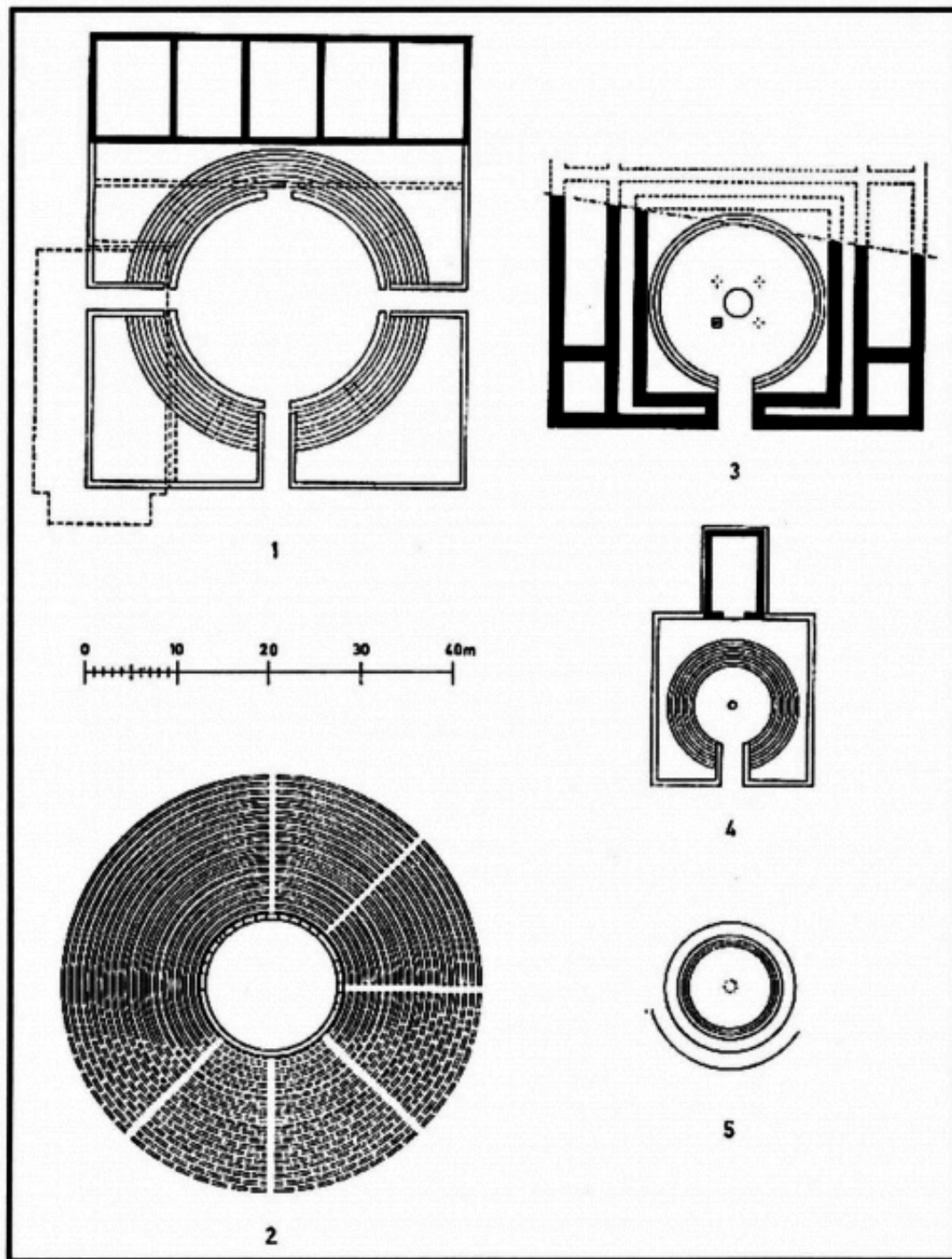


Fig. 10 – *Ecclesiasteria* grecs et *comitia* romains d'après la documentation archéologique : 1. Paestum; 2. Agrigente; 3. Alba Fucens; 4. Cosa; 5. Samothrace. (C. Krause, dans *MDAI(R)*, 83, 1976, p. 55, fig. 5).

15 Mais il semble *a priori* difficile d'admettre que le Comitium ait ubi une transformation aussi fondamentale, en abandonnant l'ancien lan quadrangulaire pour un nouveau plan de forme circulaire, implement parce qu'un consul

avait ramené un cadran solaire dans on butin. Certes, on peut estimer, avec M. Torelli, que l'installation sur le Comitium romain de l'*horologium* de Catane constitue un *terminus ante quem*, et que c'est parce que ce monument avait depuis peu adopté une forme circulaire qu'il fallut ensuite l'équiper d'un cadran solaire : M. Torelli daterait ainsi la cinquième phase du Comitium des années immédiatement antérieures à 263, et l'attribuerait par exemple à la deuxième censure de C. Marcius Censorinus en 265⁴⁶. Mais le même archéologue admet par ailleurs que cet *horologium* ne pouvait pas fonctionner à Rome car il était adapté à la latitude de Catane⁴⁷ : son installation sur le Comitium devait par conséquent avoir une fonction davantage symbolique qu'utilitaire (il s'agissait d'un élément du butin de guerre exposé en trophée de victoire, comme le furent les rostres des navires antiates), ce qui affaiblit l'argumentation de F. Coarelli en faveur d'un rapport entre cette installation et la transformation du monument. D'autre part, une étude attentive des plans du Comitium publiés par F. Coarelli ne permet pas d'affirmer, comme il fait, que l'adoption du plan circulaire a provoqué un changement d'orientation de son axe tel que son utilisation comme *horologium* naturel en aurait été rendue impossible : si l'orientation du plan qu'il a publié est exacte, l'axe du Comitium circulaire, déterminé par la position de la Curie, serait encore davantage en concordance avec les points cardinaux que l'ancienne forme quadrangulaire (cf. *supra* fig. 9).

- 16 La nouvelle chronologie proposée par F. Coarelli pour dater la cinquième phase du Comitium se heurte à un autre obstacle : plusieurs colonies fondées par Rome à partir de la fin du IV^e siècle possèdent un *comitium* avec une *cavea* circulaire. Ces colonies étant conçues comme des reproductions miniatures de leur métropole, la forme circulaire des gradins de leurs *comitia* ne pouvait être

qu'une imitation de celle qui devait déjà exister à Rome⁴⁸. Les similitudes entre le modèle urbain de Rome et celui de ses colonies ne se limitent d'ailleurs pas seulement à la forme du *comitium* : à Cosa et à Paestum, on a retrouvé un bâtiment mitoyen construit avec de gros blocs de pierre en *opus quadratum* et qui ne peut être rien d'autre que le *carcer* (confirmant ainsi l'étroite connexion entre le *comitium* et le *carcer*)⁴⁹ ; à Paestum et à Alba Fucens, on a retrouvé la statue de Marsyas qui était l'un des éléments décoratifs et symboliques du Comitium du Forum Romain (pl. IX et pl. X, a, b et c)⁵⁰ ; dans tous les cas, un bâtiment contigu au *comitium* et légèrement surélevé en constitue l'axe central et représente la curie, exactement à l'image de la *curia Hostilia* à Rome (fig. 11 et 12)⁵¹. Il semble par conséquent exclu, contrairement à ce qui a été soutenu par certains, que le modèle hellénique de la forme circulaire ait pu atteindre Rome au travers de ses colonies⁵². Autrement dit, les dates de construction des *comitia* circulaires dans les colonies constituent un *terminus ante quem* incontournable pour la cinquième phase du Comitium romain et l'adoption de la forme circulaire de ce monument. Or, l'archéologie permet aujourd'hui de mieux dater la construction des *comitia* dans ces colonies.

- 17 Les colonies pour lesquelles l'existence d'un *comitium* circulaire est attestée sont Cosa (fondée en 273), Paestum (en 273), Alba Fucens (en 303), et Frégelles (en 328). À chaque fois, il s'agit d'un *comitium* qui possède des gradins circulaires inscrits dans une structure quadrangulaire, dont l'axe est représenté par un bâtiment contigu qui est interprété comme la curie (fig. 11 et 12). Certes, la forme circulaire n'est pas nécessairement contemporaine de la déduction de la colonie, comme c'est le cas à Frégelles où le *comitium* circulaire daterait en fait du II^e siècle av. J.-C. et recouvrirait peut-être les structures antérieures d'un *comitium* quadrangulaire⁵³ : or, si son premier *comitium*

datait de la fondation de la colonie, cela pourrait signifier qu'en 328 la forme circulaire n'existait pas encore à Rome (ce qui constituerait un nouveau *terminus post quem* pour la cinquième phase du Comitium). Mais dans les trois autres cas, les fouilles n'ont révélé l'existence d'aucun état antérieur : les *comitia* circulaires y sont bien les seuls à avoir été construits dans ces colonies, et tout laisse à penser qu'ils furent édifiés au moment-même de la fondation de la colonie, ou immédiatement après⁵⁴. Car si le *comitium* assurait bien, dans ces colonies comme à Rome, une fonction symbolique de représentation du pouvoir, mais aussi de « centre » de l'espace politique de la cité, il semble difficile de croire qu'il ait pu être construit bien après la date de leur fondation : la construction d'un ensemble monumental Curie-Comitium pourrait même avoir été expressément prescrite par le Sénat au moment de la déduction d'une colonie⁵⁵.

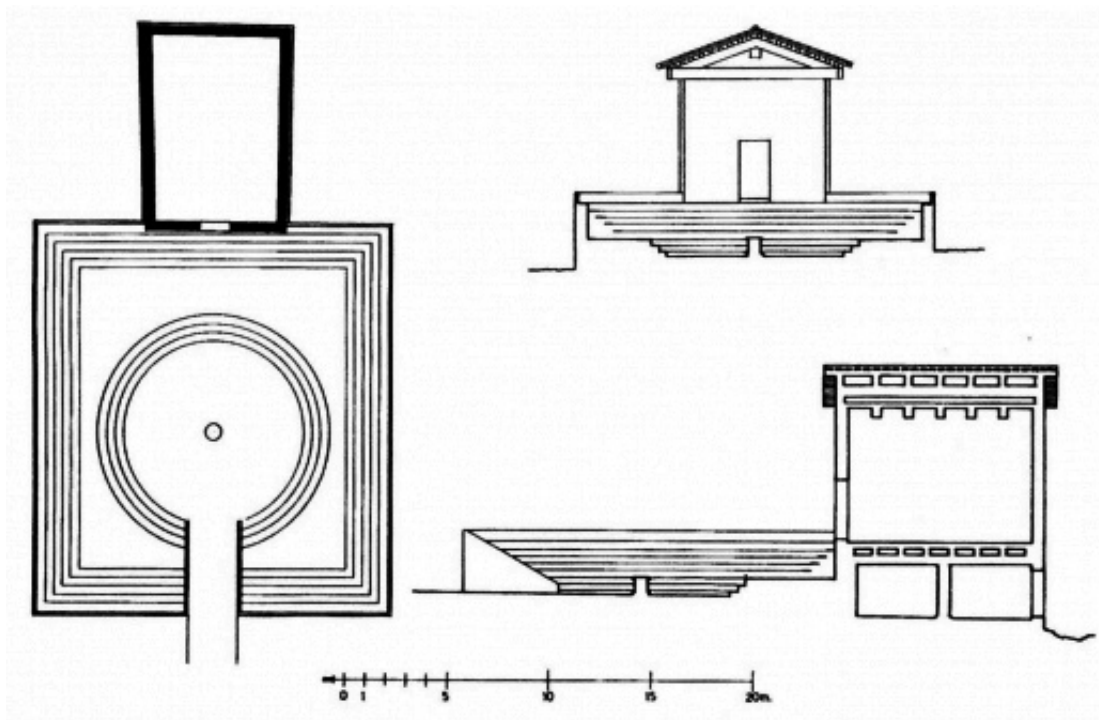


Fig. 11 – Comitium et Curie à Cosa : restitution proposée par F. E. Brown. (F. E. Brown, *Cosa. The Making of a Roman Town*, fig. 23).

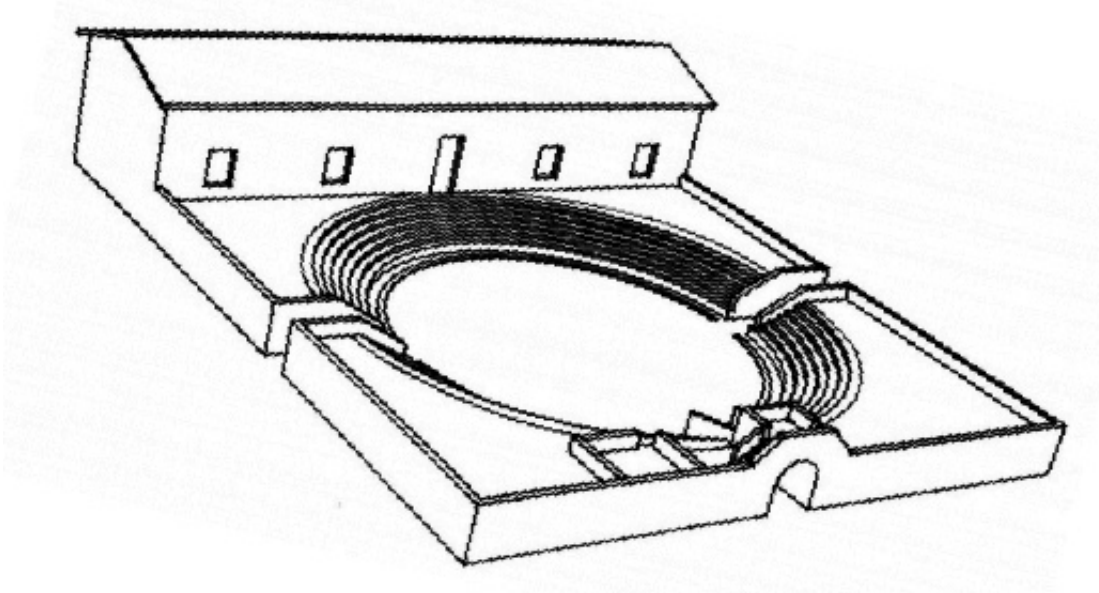


Fig. 12 – Comitium et Curie à Paestum : restitution proposée par E. Greco et D. Theodorescu (E. Greco et D. Theodorescu, *Poseidonia-Paestum*, III, fig.42).

- 18 Les deux exemples les plus tardifs, Paestum et Cosa, datent de 273 et sont donc de 10 ans antérieurs à l'introduction à Rome du cadran solaire de Catane par M'. Valerius Messala : 263 peut par conséquent très difficilement être un *terminus post quem* pour l'adoption de la forme circulaire du Comitium sur le Forum Romain. Or justement, des découvertes archéologiques et des études stratigraphiques ont récemment pu montrer que l'ancien *ecclesiasterion* de Poséidonia avait été détruit au moment de la déduction de la colonie latine, en 273, et qu'un *comitium*, sur le modèle de celui de Rome, avait été aussitôt construit⁵⁶. De même, une récente reprise en considération du matériel archéologique mis à jour au moment des fouilles d'Alba Fucens ont permis d'établir que le *comitium* y avait été construit dans les premières années qui ont suivi la déduction de cette colonie, à l'extrême fin du IV^e siècle⁵⁷. Là encore, le *comitium* circulaire n'a pu que suivre le modèle de celui qui devait alors déjà exister à Rome.

Aedicula Concordiae in Graecostasi, statue de

Pythagore in cornibus comitii et forme circulaire : concordances chronologiques et culturelles

- 19 La déduction de la colonie d'Alba Fucens datant de 303, et même en admettant qu'on ait attendu la fin des guerres samnites pour commencer à y construire temples et monuments publics, si le modèle du *comitium* est celui de Rome, celui-ci ne peut dater que de la fin du iv^e siècle. La construction de la cinquième phase du Comitium du Forum Romain et l'adoption de la forme circulaire doivent par conséquent être comprises entre 338, date de la réorganisation monumentale opérée par C. Maenius (voire 328, date de la fondation de la colonie de Frégelles, dont le premier *comitium* ne semble pas encore avoir été circulaire), et 303, date de la fondation de la colonie d'Alba Fucens. On a suffisamment répété que le modèle d'origine du *comitium* circulaire devait être grec, et on a cité les exemples des *ecclesiasteria* de Samothrace, d'Agrigente, de Métaponte et de Poséidonia, sans compter la Pnyx d'Athènes⁵⁸. Or, en dehors de sa forme, plusieurs autres éléments du Comitium du Forum Romain sont clairement des emprunts ou des références à la culture hellénique, et sont précisément datables des dernières années du iv^e siècle.
- 20 Parmi ces éléments, et quelle que soit l'interprétation qu'on en propose, il y a d'abord les statues de Pythagore et d'Alcibiade, placées *in cornibus comitii* à l'époque des guerres samnites : qu'il s'agisse de copies romaines ou d'originaux grecs importés par les Romains, le caractère hellénique de ces statues est incontestable et associe Rome à la culture (politique et philosophique) de la Grande-Grèce et d'Athènes. Ce ne furent d'ailleurs pas les seules statues alors installées au Comitium et dont l'inspiration hellénique est évidente : la statue de Marsyas (pl. IX; pl. X, fig. a, b et c), érigée non loin du *subsellium* des tribuns de la plèbe et à côté de la *columna Maenia* où se tenaient les usuriers

(*feneratores*), symbolisait la *libertas* plébéienne après l'abolition, en 326 ou 313, de l'esclavage pour dettes (*nexum*) et pourrait être attribuée, selon F. Coarelli, à C. Marcius Censorinus, tribun de la plèbe en 311⁵⁹. Même s'il s'agit dans ce cas d'une « création culturelle » romaine, le choix du silène emprunté à la mythologie grecque montre combien les Romains savaient alors déjà adapter les modèles de l'hellénisme à leurs propres besoins⁶⁰.

- 21 Un autre élément du Comitium dont les rapports avec le monde hellénique sont évidents est la *Graecostasis* : il s'agit d'une tribune où se tenaient les délégations envoyées en ambassade par les cités étrangères en attendant l'issue des délibérations du Sénat⁶¹. Le nom donné à cette tribune indique clairement quelle était l'origine de ces ambassades et ne peut dater que de l'époque à partir de laquelle Rome commença à entretenir des relations diplomatiques suivies avec les principales cités grecques d'Italie méridionale (Naples, Cumes, Thourioi, Crotone, Métaponte, Tarente, etc.), ce qui ne peut pas être antérieur à la deuxième moitié du IV^e siècle⁶². Certes, F. Coarelli souhaite en faire remonter la réalisation aux premières années de la République, fin VI^e ou début V^e siècle (afin de confirmer sa chronologie des différentes phases du Comitium et de montrer son fonctionnement comme *horologium* naturel dès une époque très reculée)⁶³. Mais l'identification de cette tribune avec le « *suggestum E* » dès la troisième phase du Comitium est hautement problématique, car les éléments archéologiques qui en subsistent se limitent aux fondations au sol, et seul le côté méridional du Comitium (autour du *lapis niger*) a été véritablement fouillé : en réalité, si l'on compare avec l'exemple du *comitium* de Paestum, la *Graecostasis* ne pouvait être tout au plus qu'une petite plateforme aménagée au sommet des gradins et on ne voit pas comment on en retrouverait la trace au niveau des fondations⁶⁴. La datation de la *Graecostasis* du Comitium

romain ne peut donc se faire qu'à partir des sources littéraires. Or, la plus ancienne mention de cette tribune remonte de façon sûre à 304 av. J.-C, au moment de la dédicace par Cn. Flavius d'une *aedicula* en bronze *in Graecostasi*, « 204 ans après la dédicace du temple du Capitole » (Plin., *N.H.*, XXXIII, 19) : il s'agit certes d'un *terminus ante quem*, mais il n'est pas certain que la construction de la *Graecostasis* soit bien antérieure à cette date.

- 22 Enfin, l'*aedicula* élevée par l'édile Cn. Flavius *in Graecostasi* est elle-même en rapport étroit avec la culture politique et philosophique du monde grec du IV^e siècle. Il s'agit en effet d'une chapelle consacrée à la *Concordia*, divinité qui personnifie un concept abstrait selon un processus qui tend à se généraliser à Rome à partir de la fin du IV^e siècle, en suivant là encore le modèle culturel grec (des temples sont voués à la *Salus*, en 311, à la *Victoria*, en 305, puis tour à tour à la *Spes*, à la *Fides*, à la *Libertas*, à l'*Honos*, à la *Mens* et à la *Virtus* tout au long du III^e siècle)⁶⁵. Cependant, pour *Concordia*, l'influence grecque ne tient pas qu'à la forme (divinisation d'une notion abstraite), mais réside aussi, et surtout, dans la signification politique et philosophique de cette abstraction : la *Concordia* à laquelle Cn. Flavius consacra une chapelle en bronze n'est en réalité rien d'autre que l'interprétation romaine de l'*Homonoia* grecque, connue au IV^e siècle par des pièces de monnaie de Métaponte et par une inscription du sanctuaire d'Olympie⁶⁶. Or, l'*Homonoia* était à cette époque l'un des principaux thèmes de la philosophie politique des cités pythagoriciennes de Grande-Grèce⁶⁷, à tel point que la *Concordia* romaine peut difficilement ne pas avoir également des connotations pythagoriciennes, ce qui éclaire du même coup la présence d'une statue de Pythagore sur le Comitium. Autrement dit, la chapelle dédiée par Cn. Flavius à la *Concordia* a été élevée *in Graecostasi* parce qu'il

s'agissait d'un concept politique et philosophique grec et que c'est précisément là que se tenaient les représentants des cités de Grande-Grèce avec lesquelles Rome entretenait des relations diplomatiques. Une grande partie de ces cités étaient alors pythagoriciennes et l'*Homonoia*, qui est très vraisemblablement à l'origine de la *Concordia* romaine, était un des thèmes majeurs de leur philosophie politique : il est dès lors très probable que l'érection sur le Comitium d'une statue de Pythagore (*bello samniti*) soit à peu près contemporaine de l'installation d'une chapelle de la Concorde *in Graecostasi*. Récemment, F.-H. Massa-Pairault proposait même d'attribuer l'érection de la statue de Pythagore, à l'instar de la dédicace de la chapelle de la Concorde, au même cercle politique constitué par Appius Claudius et Cn. Flavius⁶⁸. Or, si la chapelle de la Concorde et la statue de Pythagore sont philosophiquement et politiquement liées entre elles et donc contemporaines, rien n'empêche la *Graecostasis* et les *comua comitii*, qui appartiennent au même univers culturel (les cités et les *ecclesiasteria* de Grande-Grèce), de l'être également : dans ce cas, la forme circulaire du Comitium, sur le modèle des *ecclesiasteria* de Grande-Grèce et de Sicile, existait au plus tard en 304⁶⁹.

La forme circulaire du Comitium, le pythagorisme et la réforme des tribus de 312

- 23 L'apparition quasi simultanée de la chapelle de la Concorde, de la statue de Pythagore, de la *Graecostasis*, des *comua comitii*, et donc aussi de la forme circulaire, ne se rapporte pas seulement chronologiquement à la même période, voire à un moment précis de l'histoire du Comitium, mais renvoie clairement au même contexte culturel : celui des cités grecques (pythagoriciennes) de Grande-Grèce et de Sicile. On peut dès lors se demander si l'adoption de la forme circulaire par un édifice destiné à

abriter les réunions du peuple n'avait pas dans ces cités une signification politique, idéologique et symbolique particulière. Il semble qu'en Sicile, comme à Athènes à partir de la fin du IV^e siècle, l'utilisation des théâtres avec fonction d'*ecclesiasteria* ait été la conséquence de la diffusion de la démocratie, ou du moins de l'accentuation du caractère démocratique de la vie politique⁷⁰. Or, l'utilisation de gradins en arc de cercle dans les *ecclesiasteria* grecs, tout comme dans le Comitium circulaire du Forum Romain, est effectivement un emprunt aux formes architecturales d'un théâtre en hémicycle, et ce processus s'est notamment développé en Grande-Grèce au cours des V^e et IV^e siècles⁷¹. Par ailleurs, les doctrines politiques pythagoriciennes du IV^e siècle semblent avoir cherché à concilier les intérêts d'une aristocratie composée de grands propriétaires fonciers avec les revendications démocratiques du peuple des artisans et commerçants, et ont ainsi donné naissance au concept de « démocratie modérée »⁷² : dans les cités pythagoriciennes, la forme circulaire des *ecclesiasteria*, empruntée à l'architecture théâtrale, pourrait donc traduire la volonté de donner une place plus importante au débat démocratique. Enfin, pour les Pythagoriciens, le cercle constitue une figure géométrique parfaite, puisqu'elle est la représentation plane (en deux dimensions) de la sphère du Cosmos (en trois dimensions) : la forme circulaire des *ecclesiasteria* des cités grecques pouvait dès lors avoir une forte dimension politique et idéologique, et traduirait le rassemblement, au moins symbolique, de l'ensemble de la communauté civique.

- 24 Il faut dès lors envisager une toute nouvelle hypothèse pour essayer d'expliquer la transformation architecturale du Comitium romain et l'adoption de la forme circulaire : celle-ci ne s'expliquerait pas par des raisons purement esthétiques ou par la simple volonté d'imiter un modèle

grec, mais posséderait une signification symbolique qui devait être en rapport avec les fonctions politiques du monument. Par ailleurs, si la forme circulaire du Comitium est en rapport étroit avec l'installation d'une statue de Pythagore *in cornibus comitii* et la dédicace d'une chapelle de la Concorde *in Graecostasi*, cette forme pourrait aussi avoir une signification politique en rapport avec les doctrines pythagoriciennes alors professées dans les cités de Grande-Grèce. La forme circulaire pourrait en effet s'expliquer par la fonction symbolique à laquelle aurait été réduit ce lieu de réunion au moment de la création des comices tributes, puisque dorénavant tout le peuple ne pouvait plus se réunir au même moment dans son enceinte : le cercle à l'intérieur duquel pénétraient les tribus pour voter une à une pouvait dès lors symboliquement figurer le nouvel espace civique, c'est-à-dire l'ensemble des tribus entre lesquelles se répartissait la totalité des citoyens, et qui composaient le territoire romain. De même la forme circulaire des *ecclesiasteria* grecs reproduisait le « cercle sacré » (ἱερὸς κύκλος) qui représentait, dans l'imaginaire collectif des citoyens grecs, et depuis l'époque homérique, l'espace de la *polis*⁷³. Mais, dans la géométrie pythagoricienne, le cercle possède une véritable dimension cosmique : il est la figure géométrique la plus parfaite parce qu'il reproduit en deux dimensions le volume de la sphère, image de la Terre et du Cosmos⁷⁴. Or, comme le souligne A. Delatte, chez certains Pythagoriciens du v^e et du iv^e siècles, la « comparaison de la concorde civique avec l'« harmonie » universelle paraît rentrer dans un système de théorie politique qui représente l'organisation d'une Cité comme une imitation de la constitution de l'Univers »⁷⁵ : la réorganisation du Comitium et l'adoption de la forme circulaire vers la fin du iv^e siècle seraient ainsi la traduction monumentale des importants changements institutionnels et idéologiques que connut alors la République romaine, en

même temps que de l'influence culturelle de la Grande-Grèce pythagoricienne contemporaine.

- 25 Or, la date à laquelle cette transformation du Comitium est apparemment survenue (vers la fin du iv^e siècle, en 304 au plus tard), la rapproche chronologiquement de la grande réforme des tribus organisée par le censeur Appius Claudius en 312 : d'ailleurs, selon Tite-Live, le dédicant de la chapelle de la Concorde, Cn. Flavius, a été élu à l'édilité curule par la « faction du Forum » (*forensis factio*) dont la puissance se serait accrue à la suite de cette réforme des tribus, et certaines sources font de ce personnage précisément un ancien scribe d'Appius Claudius⁷⁶. D'autre part, si la réforme des tribus d'Appius Claudius aboutit à la création des comices tributes, et qu'à partir de ce moment le Comitium, comme lieu de réunion du peuple rassemblé en comices, ne pouvait plus avoir qu'une fonction symbolique assumée au moment des opérations du vote, il paraît logique que ce monument ait alors subi une transformation architecturale radicale. Autrement dit, le Comitium circulaire pourrait être la traduction monumentale de la création des comices tributes par Appius Claudius Caecus et refléterait l'apparition d'une assemblée du peuple au caractère démocratique plus affirmé. Enfin, si la forme circulaire du Comitium est effectivement en rapport avec les doctrines politiques pythagoriciennes des cités de Grande-Grèce, il y a de fortes chances pour que la réforme des tribus pour laquelle cette transformation semble avoir été conçue s'inspire du même modèle philosophique et idéologique, que l'on retrouve précisément dans les principes de *Concordia* et d'« égalité géométrique » qui présidaient à la répartition du *tributum* et à l'organisation du *dilectus* dans le cadre des tribus. À proximité du Comitium, le *mundus* (cf. *supra* fig. 9), aurait également reçu, entre la fin du iv^e et le milieu du iii^e siècle, une interprétation pythagoricienne qui en fit une image réduite

de l'univers sous forme d'une fosse circulaire surmontée d'une voûte, représentation symbolique du *cosmos*⁷⁷. Le *mundus* serait alors devenu le centre symbolique d'un espace civique lui-même circulaire, une interprétation qui ne peut être que postérieure à l'adoption de la forme circulaire par le Comitium et qui confirme par ailleurs la dimension pythagoricienne du Comitium circulaire : dès lors, *mundus* et Comitium constituèrent en fait ensemble le centre symbolique de l'espace civique et sont devenus des représentations de l'organisation cosmique (dans ses dimensions spatiales et temporelles), à laquelle les nouvelles lois de la Cité, adoptées vers la fin du IV^e siècle, ont tâché de se conformer.

3 – LA MESURE DU TEMPS CIVIQUE AU COMITIUM

Comitium et temps civique quotidien : le fonctionnement de l'espace comitial à la manière d'un horologium

- 26 L'une des principales découvertes de F. Coarelli à propos du Comitium concerne le fonctionnement de cet espace public comme un *horologium*, c'est-à-dire comme un cadran solaire naturel, comme il ressort d'un passage de Pline, probablement inspiré de Varron : l'orientation de son espace inauguré (*templum*) d'après les points cardinaux aurait permis de rythmer la journée judiciaire en fonction de la position du soleil aux différents moments de la journée⁷⁸. D'après F. Coarelli, le fonctionnement du Comitium à la manière d'un gigantesque *horologium* remonterait à une époque très reculée, au moins à celle des décemvirs, mais ce mécanisme ingénieux n'aurait fonctionné que jusqu'à la première guerre punique (*usque ad primum Punicum bellum*) : l'archéologue italien pense

que l'adoption de la forme circulaire aurait alors rendu difficile, voire impossible, l'observation du soleil au-dessus des différents monuments-repères qui entouraient le Comitium et qui permettaient de déterminer les heures de la journée, et que ce serait pour cette raison que M'. Valerius Messala installa sur le Comitium, en 263, le cadran solaire ramené de Catane : autrement dit, le Comitium n'aurait pu fonctionner à la manière d'un *horologium* que tant qu'il avait la forme quadrangulaire d'un *templum*, et l'abandon de cette pratique s'expliquerait par l'adoption de la forme circulaire, que l'archéologue italien a fini par situer, nous l'avons vu, vers le début de la première guerre punique⁷⁹.

- 27 Cette hypothèse se heurte toutefois à l'obstacle chronologique que représentent les *comitia* circulaires des colonies d'Alba Fucens, de Cosa et de Paestum : il s'agit de reproductions du modèle romain apparemment antérieures à la première guerre punique (surtout dans le cas d'Alba Fucens) qui constituent un incontournable *terminus ante quem* pour l'adoption de la forme circulaire par le Comitium romain⁸⁰. Autrement dit, s'il y a peut-être un rapport entre l'abandon du mécanisme décrit par Pline et l'installation par Valerius Messala de l'*horologium* de Catane sur le Comitium, au début de la première guerre punique, le Comitium avait sûrement déjà depuis plusieurs décennies une forme circulaire. Par ailleurs, une étude attentive des plans du Comitium publiés par F. Coarelli ne permet pas d'affirmer que l'adoption du plan circulaire a provoqué un changement d'orientation de son axe tel que son utilisation comme *horologium* naturel en aurait été rendue impossible : d'après les croquis de F. Coarelli lui-même, l'axe du Comitium circulaire, déterminé par celui de la Curie, suit une orientation nord-sud bien plus rigoureuse qu'auparavant (cf. *supra* fig. 9). Par conséquent, l'adoption de la forme circulaire du Comitium n'a pas pu modifier le

fonctionnement du monument comme *horologium* naturel et n'a pas eu besoin, pour le bon déroulement des journées judiciaires, de l'installation d'un véritable cadran solaire : il n'y a donc aucune nécessité à lier chronologiquement l'introduction par M'. Valerius Messala de l'*horologium* de Catane et l'adoption de la forme circulaire du Comitium.

28 Si l'axe du Comitium circulaire se trouve davantage en concordance avec les points cardinaux que l'ancienne forme quadrangulaire, l'explication pourrait en être la suivante : d'après Vitruve, les édifices sacrés (*aedes*) devaient être orientés dans un sens est-ouest, de manière à ce que la statue de la divinité placée dans la *cella* soit tournée vers l'ouest, et que ceux qui offrent des sacrifices à l'autel situé devant le temple soient tournés vers l'est; selon Hygin, cette règle aurait été par la suite inversée, mais cela revient au même⁸¹. Le *templum* du Comitium a donc très bien pu avoir été inauguré en fonction du mouvement apparent du soleil, selon un axe sidéral qui varie tout au long de l'année : or en-dehors des équinoxes, cet axe ne respecte pas exactement l'orientation des points cardinaux. Par contre, la détermination du méridien, qui dépend de la position du soleil à midi, est strictement identique toute l'année. Par conséquent, la forme circulaire du Comitium, même si elle s'inscrit éventuellement à l'intérieur des limites d'un *templum*, peut avoir eu une orientation complètement indépendante et disposer d'un axe selon une orientation strictement méridienne, qui respecte ainsi une parfaite orientation nord-sud. La détermination de l'heure méridienne étant celle qui demande le plus de précision (F. Coarelli a raison de remarquer que l'espace entre les Rostres et la *Graecostasis* est très restreint), la forme circulaire du Comitium paraît ainsi bien mieux adaptée à son utilisation comme *horologium* qu'un espace quadrangulaire à l'orientation imparfaite. Bien plus, la ligne de mire méridionale de l'*accensus* placé devant la Curie

passe exactement au-dessus du Volcanal, sanctuaire archaïque inamovible que F. Coarelli situe justement entre les Rostres et la *Graecostasis* : il s'agit d'un point de repère fixe qui n'a jamais été affecté par les transformations successives du Comitium, et l'adoption de la forme circulaire ne pouvait pas empêcher de continuer à y voir le soleil à la verticale lorsqu'il était midi, puisqu'il était situé exactement au sud de la Curie. On peut même se demander si la colonne (K) qui se dressait à côté de l'autel de Vulcain (G)⁸², et sur laquelle pouvait avoir été placée au IV^e siècle la statue d'Horatius Coclès (à la place d'une ancienne statue de Vulcain)⁸³, ne servait pas de *gnomon* au-dessus duquel apparaissait le soleil lorsqu'il était midi (fig. 13 et 14).

- 29 Or, d'après Pline lui-même, ce qui distingue le mécanisme qu'il décrit de celui qui était en vigueur à l'époque des XII Tables, c'est précisément la détermination de l'heure méridienne : pour rythmer le temps civique, les XII Tables ne mentionnaient que le lever et le coucher du soleil⁸⁴ ; mais par la suite (*post aliquot annos*), on rajouta l'heure de midi, que *l'accensus* déterminait en ob servant le soleil entre les Rostres et la *Graecostasis*⁸⁵. Cette chronologie relative peut parfaitement correspondre à deux phases différentes dans l'histoire du Comitium : la détermination des heures limitée au lever et au coucher du soleil se faisait tant que le Comitium était orienté suivant un axe est-ouest, donc tant qu'il s'agissait de l'espace quadrangulaire d'un *templum*, alors que l'ajout de midi dans la détermination des heures de la journée judiciaire (*adiectus est et meridies*) a pu se faire lorsque l'espace comitial a été réorienté selon un axe strictement nord-sud, ce qui peut précisément correspondre à la cinquième phase édilitaire du monument et à l'adoption de la forme circulaire. Autrement dit, le fonctionnement du Comitium à la manière d'un *horologium*, comprenant l'indication de l'heure méridienne, n'aurait pu s'accomplir pleinement qu'à partir

du moment où le monument eut une forme circulaire.

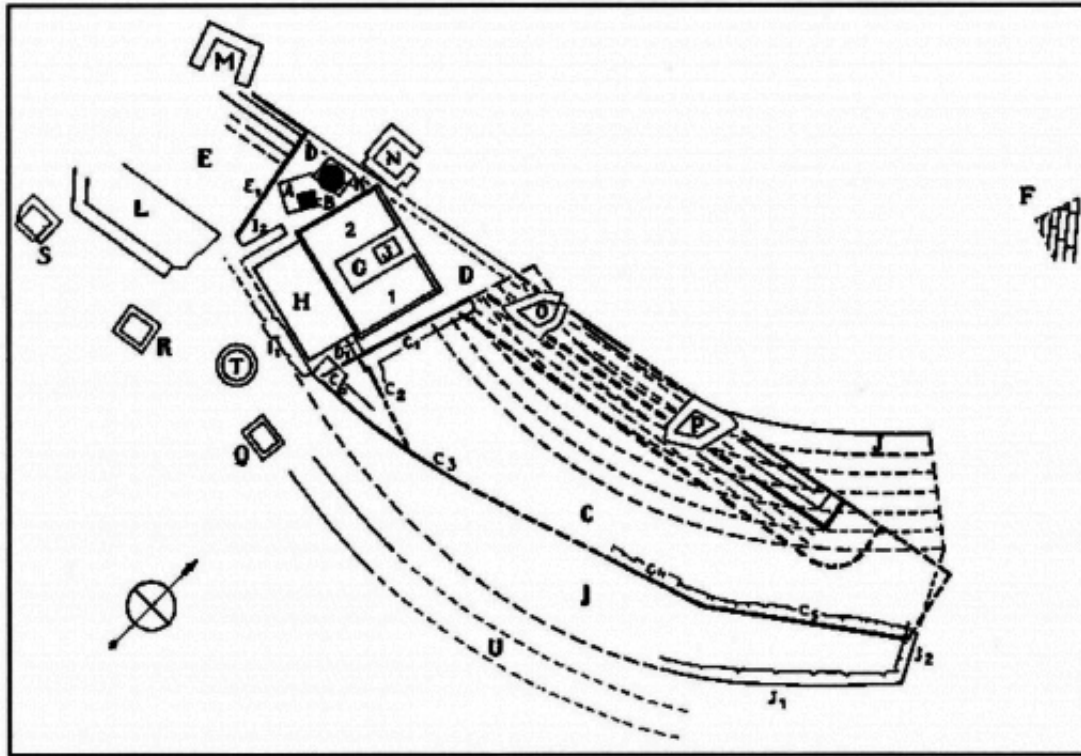


Fig. 13 – Plan schématique du côté méridional du Comitium. (E. Gjerstad, dans *Opuscula Archaeologica*, II, 1941, p. 98, fig. 1).

30 De plus, la plupart des monuments-repères qui servaient à la détermination des heures de la journée par l'*accensus* ne sont pas antérieurs à la deuxième moitié du IV^e siècle : les Rostres et la *columna Maenia* ne datent que de 338, la *Graecostasis* n'est attestée pour la première fois qu'à partir de 304, et les fondations du *carcer* datent au plus tôt de la fin du IV^e siècle. L'expression *post aliquot annos* par laquelle Pline distingue les deux phases ne signifie donc pas simplement « quelques années plus tard », mais désigne une période qui couvre au moins un siècle, sinon plus (« après un certain nombre d'années »). Par conséquent, le Comitium n'a commencé à fonctionner pleinement comme un *horologium* qu'à partir de la fin du IV^e siècle, précisément à partir du moment où il est devenu circulaire. Enfin, cette organisation du temps civique en fonction des mouvements du soleil au cours de la journée semble elle-

même se rapprocher des conceptions astronomiques des Pythagoriciens, déjà très proches de l'héliocentrisme⁸⁶ : le Comitium circulaire fonctionnant à la manière d'un *horologium* pourrait être ainsi une reproduction fidèle de l'image pythagoricienne du Cosmos, dans sa double dimension spatiale et temporelle.

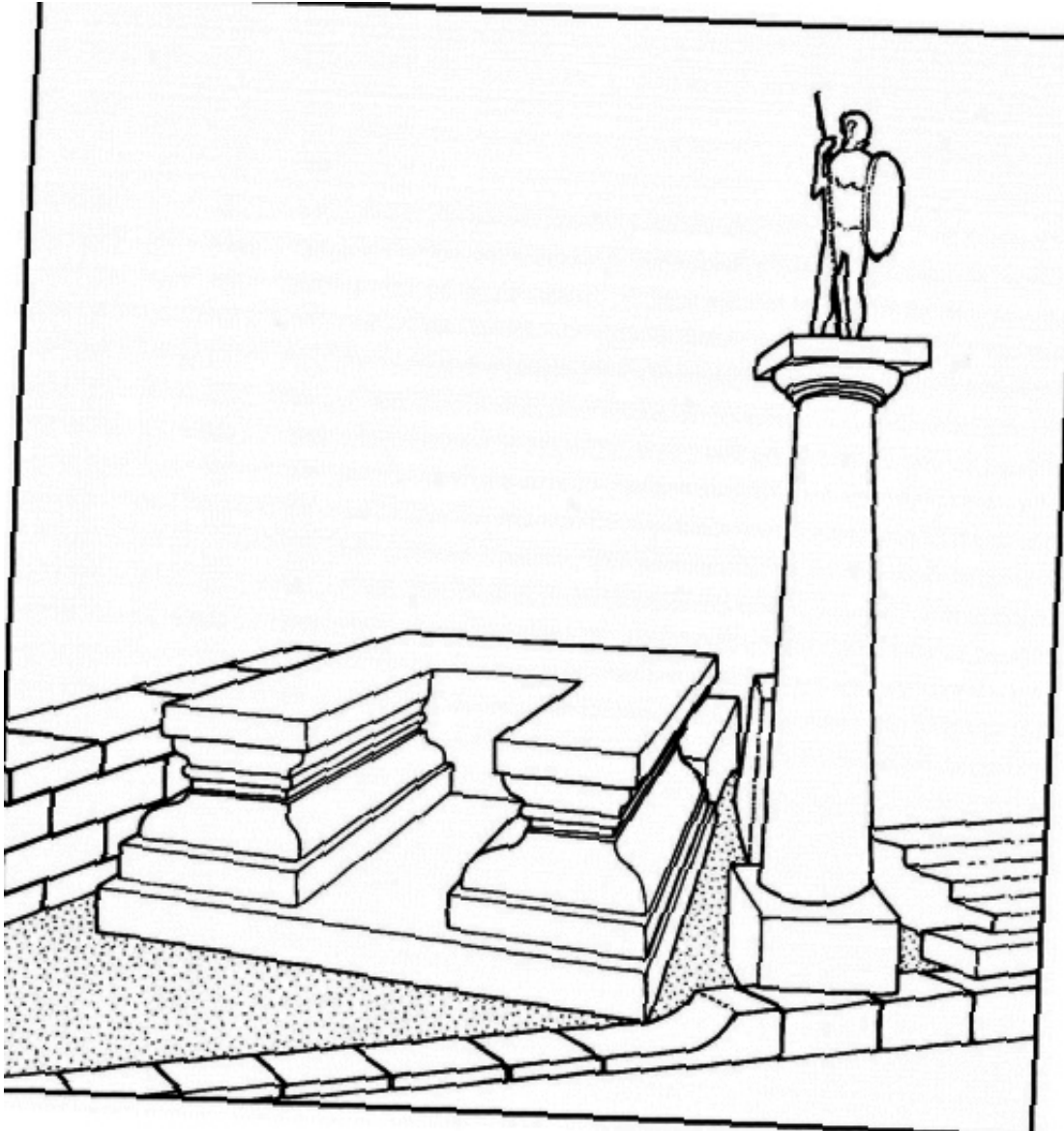


Fig. 14 – Les monuments du Lapis Niger : l'autel (G) et la base de colonne (K) d'après une reconstruction idéale. (F. Coarelli, *Il Foro romano*, I, p. 175).

Comitium et temps civique annuel : les fastes de Cn. Flavius et le « calendrier de Numa »

31 Un autre élément rattache le Comitium au rythme du temps

civique : il s'agit de la publication des fastes par Cn. Flavius, qui les aurait exposés « tout autour du Forum » (*circa Forum*)⁸⁷. Cette expression peut d'ailleurs prêter à confusion, car on ne voit pas comment et pourquoi Cn. Flavius aurait fait disposer les tables contenant l'indication des jours fastes pour les douze mois de l'année civile tout autour de la place du Forum⁸⁸ : on ne peut pas imaginer que les tables de ce calendrier aient été à ce point nombreuses qu'elles aient occupé tout le pourtour de la place, ni qu'on ait disposé ces tables à intervalles réguliers de façon à pouvoir entourer l'ensemble de cet espace immense. En réalité, comme l'avait souligné L. Ross Taylor, le mot « Forum » est habituellement employé par Tite-Live pour désigner le « Comitium »⁸⁹ : si la réforme du calendrier de Cn. Flavius est en rapport avec la publication conjointe des *legis actiones* et qu'elle avait pour objectif de fixer les jours où le préteur pouvait rendre justice, mais aussi les jours où le peuple des tribus pouvait se réunir en comices, il est logique de penser que ces tables aient été en fait disposées « autour du Comitium »⁹⁰.

32 Il existe donc un lien de nature topographique et fonctionnelle entre le nouveau calendrier publié par Cn. Flavius et le Comitium. Mais il existe aussi un lien de nature idéologique : qu'il en ait été ou non l'inventeur, le calendrier que Cn. Flavius publia en 304 correspond au calendrier républicain antérieur à celui de Jules César⁹¹. Or, la tradition romaine attribuait le calendrier préjulien au roi Numa, et lui attribuait également la distinction entre jours fastes et jours néfastes⁹². On voyait même dans l'importance du nombre impair au sein de ce calendrier une preuve de son pythagorisme⁹³ : tous les mois avaient un nombre impair de jours (29 ou 31), à l'exception du mois de février (28), de telle sorte que l'année complète eût également un nombre impair de jours (255), soit un jour de plus qu'une année de douze mois lunaires synodiques

(254). En effet, dans l'arithmologie pythagoricienne, la dualité de l'impair et du pair joue un rôle très important qui a été souligné dès l'Antiquité⁹⁴.

33 Parmi les Modernes, certains ont toutefois attribué l'invention de ce mythe à M. Fulvius Nobilior, parce que ce néo-pythagoricien a affiché le « calendrier de Numa » sur les murs du temple d'Hercule aux Muses, qu'il dédia probablement au cours de sa censure en 179⁹⁵. Mais cet affichage est contemporain de l'autodafé des « livres de Numa », découverts dans une tombe du Janicule en 181 : on commençait alors à remettre en cause le pythagorisme de Numa, et l'époque n'était pas favorable à l'invention d'un pareil mythe destiné à avoir un succès aussi durable⁹⁶. Fulvius Nobilior a peut-être surinterprété, ou surexploité, la dimension pythagoricienne de ce calendrier, mais il n'a pas pu inventer de toutes pièces, *ex nihilo*, son attribution à Numa. Or, l'attribution du calendrier républicain à Numa est en fait inséparable du mythe du pythagorisme de ce roi, et a dû apparaître en même temps que lui : elle ne peut donc dater que de l'époque où le pythagorisme était l'« idéologie officielle » de la classe dirigeante romaine, ou du moins ne faisait pas encore l'objet d'une opposition aussi virulente qu'à l'époque de Fulvius Nobilior. Le caractère pythagoricien de ce calendrier et son attribution à Numa doivent par conséquent être contemporains de son introduction, afin de justifier l'innovation que constitue un calendrier indépendant des phases lunaires par une autorité ancienne et vénérable, ce qui nous ramène à l'époque de l'installation de la statue de Pythagore sur le Comitium (contemporaine de la légende de Numa pythagoricien) et de la publication des fastes par Cn. Flavius⁹⁷.

34 Or, bien plus que l'importance du nombre impair dans la structure de ce calendrier⁹⁸, c'est sa conception-même qui le rapproche des doctrines astronomiques et cosmologiques

des Pythagoriciens : malgré une durée annuelle très proche de l'ancienne année lunaire (355 jours au lieu de 354), ce calendrier est en fait complètement indépendant des phases de la lune, car des mois de 31 jours ne peuvent absolument pas coïncider avec la durée d'un mois lunaire (entre 29,26 et 29,8 jours synodiques). Mais surtout, le rythme des *nundinae* qui caractérise ce calendrier, et qui est marqué par le cycle continu des huit lettres nundinales de A à H, est complètement indépendant de l'observation des phases de la lune, et fait de ce calendrier un calendrier davantage solaire que luni-solaire. L'apparition du « calendrier de Numa » correspond par conséquent à l'introduction d'un calendrier solaire à Rome, et nous avons montré plus haut, à la suite de K. J. Beloch, que tel devait être le sens de la réforme du calendrier introduite par Cn. Flavius en 304⁹⁹ : comme c'est précisément à cette époque que se sont développées la figure du roi Numa et la légende de son pythagorisme, le calendrier publié par Cn. Flavius, mais attribué au roi « pythagoricien », a de fortes chances d'avoir été d'inspiration pythagoricienne.

- 35 Pour des Pythagoriciens comme Philolaos de Crotone, mais sans doute aussi pour Archytas de Tarente et d'autres philosophes de la même école à cette époque, la Terre et les autres planètes faisaient une révolution autour d'un Feu central dont le Soleil visible n'était que l'image¹⁰⁰ : cette conception astronomique très proche de l'héliocentrisme peut dès lors avoir favorisé l'introduction à Rome d'un calendrier purement solaire, bien avant la plupart des autres peuples d'Italie et du bassin méditerranéen. De nombreux philosophes grecs des v^e et iv^e siècles, dont des Pythagoriciens, semblent d'ailleurs s'être intéressés à la question du calendrier et au problème de l'ajustement de l'année lunaire sur l'année solaire par l'introduction de jours ou de mois intercalaires¹⁰¹. Platon lui-même, dans les *Lois*, recommandait de dispenser aux jeunes citoyens des

notions d'astronomie suffisantes, afin de leur permettre de comprendre les problèmes de calendrier que pose la gestion des affaires publiques¹⁰². Une origine « pythagoricienne » du calendrier romain républicain achèverait ainsi de donner aux réformes qui bouleversèrent la société et les institutions romaines à la fin du IV^e siècle une véritable dimension « cosmique » : le principe de l'« égalité géométrique », contenu dans le système censitaire « servien », et celui de *Concordia*, qui semble avoir inspiré la réforme des tribus d'Appius Claudius, se trouvèrent dès lors en « harmonie » avec un nouveau calendrier civique, reflet de l'organisation du Cosmos. Les transformations architecturales et décoratives du Comitium ne furent à leur tour que le reflet de la nouvelle organisation de l'espace et du temps de la Cité, en reproduisant en quelque sorte en miniature l'organisation du Cosmos imaginée par les Pythagoriciens du IV^e siècle¹⁰³, et à laquelle les dirigeants de la République romaine tentèrent, à l'époque de la censure d'Appius Claudius, de faire conformer les institutions de leur cité¹⁰⁴.

Notes

1. L. R. Taylor, "Was Tiberius Gracchus' last assembly electoral or legislative ?", dans *Athenaeum*, 1963, p. 51-69; Ead., *Roman Voting Assemblies from the Hannibalic War to the Dictatorship of Caesar*, Ann Arbor, 1966, p. 15-33; C. Nicolet, *Le métier de citoyen*, p. 335-338; P. Carafa, *Il Comizio di Roma dalle origini all'età di Augusto*, Rome (BCAR, Suppl. 5), 1998, p. 134.
2. Voir *supra* p. 264-266.
3. L. R. Taylor, *Roman Voting Assemblies*, p. 120, n. 21; p. 130, n. 27.
4. D. Detlefsen, "De Comitio Romano", dans *AnnInst*, 32, 1860, p. 128-160; Ch. Hülsen, "Das Comitium und seine Denkmäler in der republikanischen Zeit", dans *MDAI(R)*, 8, 1893, p. 79-94; F. Coarelli, "Il Comizio dalle origini alla fine della Repubblica", dans *PP*, 32, 1977, p. 166-238; Id., *Il Foro Romano*, I, p. 140 et p. 148; Id., *Il Foro Romano*, II, p. 17-19. *Contra* : J. Vaahtera, "On the Religious Nature of

- the Place of Assembly”, dans J. Vaahtera éd., *Senatus Populusque Romanus*, 1993, p. 107-116; P. Carafa, *Il Comizio di Roma*, p. 117-118.
5. R. E. A. Palmer, *The King and the Comitium. A Study of Rome's oldest Public Document*, Wiesbaden (*Historia, Einzelschriften*, 11), 1969, p. 42-47; Id., *The Archaic Community of the Romans*, p. 51; F. Coarelli, *Il Foro Romano*, I, p. 180 et p. 185.
6. Varr., *De ling. Lat.*, VI, 86 : « *Voca in licium huc ad me!* » VI, 88 : « *Calpurni, voca in licium omnes Quirites huc ad me* ». *Accensus dicit sic* : « *Omnes Quintes in licium visite huc ad iudices !* » VI, 95 : *Consul auguri imperare solet, ut is <in> licium vocet, non accenso aut praeconi*. Cf. Paul. Fest., p. 100 L. : *In licium vocare, antiqui dicebant ad contionem vocare*. R. Wachter, *Altlateinische Inschriften. Sprachliche und epigraphische Untersuchungen zu den Dokumenten bis etwa 150 v. Chr.*, Bern-Francfort-New York-Paris, 1987, p. 69 et η. 168. L'expression *in licium* doit se lire en deux mots, et non en un comme on le voit dans deux éditions récentes de Varron (E. Riganti, Bologne, 1978; P. Flobert, Paris (C.U.F.), 1985) : cf. Th. Mommsen, *Le droit public*, VI, 1, p. 459 et n. 5; L. Wickert, s.v. *Licium*, dans *R.E.*, XIII, 1, 1926, col. 505-507; L. R. Taylor, *Roman Voting Assemblies*, p. 56 ; p. 136, h. 61; p. 156, n. 41; J. Vaahtera, dans J. Vaahtera éd., *Senatus Populusque Romanus*, 1993, p. 113.
7. J. Vaahtera, dans J. Vaahtera éd., *Senatus Populusque Romanus*, 1993, p. 112-113. Cf. L. R. Taylor, *Roman Voting Assemblies*, p. 49; C. Nicolet, *Le métier de citoyen*, p. 340.
8. Fest., p. 146 L., s.v. *Minora templa (...)*. *Itaque templum est locus ita effatus aut ita septus, ut ex una parte pateat, angulosque adfixos habeat ad terram*. Cf. Varr., *De ling. Lat.*, VII, 7-8 : *Eius templi partes quattuor dicuntur, sinistra ab oriente, dextra ab occasu, antica ad meridiem, postica ad septemtrionem. In terris dictum templum locus augurii aut auspicii causa, quibusdam conceptis verbis finitus. Concipitur verbis non [h]isdem usque quaque; in Arce sic* : « *Tem<pla> tescaque me ita sunt, quoad ego ea rite lingua[m] nuncupavero. Ollaper arbos quirquir est, quam me sentio dixisse, templum tescumque me esto in sinistrum. Ollaper arbos quirquir est, quam me sentio dixisse, te<m>plum tescumque me esto <in> dextrum. Inter ea conregione conspicione cortumione, utique ea <rit>e dixisse me sensi* ».
9. Cic, *De Rep.*, II, 31 : *fecitque idem [sc Tullus Hostilius] et saepsit de manubis comitium et curiam...* Cf. R. E. A. Palmer, *The King and the*

Comitium, p. 43-44; M. Bonnefond-Coudry, *Le Sénat de la République romaine*, p. 25-197.

10. J. Vaahtera, dans J. Vaahtera éd., *Senatus Populusque Romanus*, 1993, p. 112-116.

11. Liv., II, 56, 10; III, 17, 1; V, 52, 16; Val. Max., IV, 5, 3. Si les sources désignent parfois aussi les Rostres ou le tribunal comme des *templa* (Cic, *In Vat.*, 24; *Pro Sest.*, 75-76; *Pomp.*, 70; Liv., VIII, 14, 12), c'est probablement par métonymie, en désignant la partie en fonction du tout. Cf. D. Detlefsen, dans *AnnInst*, 32, 1860, p. 128-160; L. R. Taylor, *Roman Voting Assemblies*, p. 21 et p. 119, n. 17; F. Coarelli, *Il Foro Romano*, I, p. 140. Pour J. Vaahtera, dans J. Vaahtera éd., *Senatus Populusque Romanus*, 1993, p. 107-112, seuls les Rostres et le tribunal étaient des *templa*, et non la totalité de l'aire comitiale, mais l'auteur admet un peu plus loin (p. 115) que le Comitium a pu être à l'origine un *locus inauguratus*, lorsque l'assemblée votait collectivement par acclamation; mais avec l'apparition du vote individuel, seul le *tribunal* où s'effectuait le vote aurait encore été un *templum*, ce qui expliquerait l'usage des ponts (*pontes*) pour aller voter (afin de pouvoir entrer dans le *templum*). Enfin P. Carafa, *Il Comizio di Roma*, p. 117-118, conteste la validité ou l'exactitude du témoignage de toutes les sources littéraires, parce qu'il ne lui semble pas possible, pour des raisons chronologiques et orographiques, que le Comitium ait pu être dès l'origine un espace quadrangulaire : selon lui, la fondation du Comitium remonterait à Romulus (sic!), alors qu'il ne peut dater les premiers travaux de terrassement et de régularisation du terrain que du milieu du VII^e siècle au plus tôt (le "premier pavement" selon Boni-Coarelli).

12. Cf. le tableau présentant les sources sur « les lieux de réunion du Sénat » dressé par M. Bonnefond-Coudry, *Le Sénat de la République romaine*, p. 32-45 (dix cas cités); voir notamment le *S.C. pro Iudaeis* (vers 133-126 av. J.-C), dans Jos., *Ant. Iud.*, XIII, 259-260 : Φάννιος Μάρκου υἱος στρατηγὸς βουλὴν συνήγαγε πρὸ ὀκτὼ εἰδῶν Φεβρουαρίων ἐν Κομιτίῳ, ainsi que le *S.C. de Asclepiade Clazomenio* (78 av. J.-C), dans *C.I.L.*, I, 203 (cf. *C.I.L.*, F, 2, 588) : *Q(uintus) Lutatius Q(uinti) f(ilius) Catulus co(n)s(ul) senatum consuluit a(nte) d(iem) XI k(alendas) Iun(ii) in comitio*.

13. Liv., I, 36, 5; Cic, *De div.*, I, 17; Dion. Hal., III, 71, 5; Plin., *N.H.*, XXXIV, 22; Fest., p. 168 L. Cf. G. Piccaluga, "Attus Navius", dans *SMSR*, 40, 1969, p. 151-208; F. Coarelli, *Il Foro Romano*, I, p. 185.

14. D. Detlefsen, dans *AnnInst*, 32, 1860, p. 128-160; Ch. Hülsen, dans *MDAI(R)*, 8, 1893, p. 79-94; Id., *Il Foro Romano. Storia e monumenti*, Rome, 1905, p. 5; M. Torelli, "Un *templum* augurale d'età repubblicana a Bantia", dans *RAL*, 8, 21, 1966, p. 1-21; F. Coarelli, *Il Foro Romano*, I, p. 140 et p. 148. Sur la définition d'un *templum*, cf. Varr., *De ling. Lat.*, VII, 8; Fest., p. 146 L., s.v. *Minora templa*; Plut., *Num.*, 7, 3-6; K. Latte, "Augur und *templum* in der varronischen Auguralformel", dans *Philologus*, 97, 1948, p. 143-159 (= Id., *Kleine Schriften*, Munich, 1968, p. 91-105); P. Catalano, "Aspetti spaziali del sistema giuridico-religioso romano. *Mundus, templum, urbs, ager, Latium, Italia*", dans *ANRW*, II, 16, 1, 1978, p. 467-478.

15. Varr., *De ling. Lat.*, V, 155 : *Comitium ab eo quod coibant eo comitiis curiatis et litium causa*. Cf. Ps.-Asc, p. 238 Stangl : *Comitium, locus propter senatum quo coire equitibus Romanis et populo Romano licet*. Th. Mommsen, *Le droit public*, VI, 1, p. 360-361; C. Nicolet, *Le métier de citoyen*, p. 335.

16. Nous ne prenons pas ici en considération l'hypothèse toute nouvelle de P. Carafa, qui estime, à la suite d'A. Carandini, qu'il faut prendre au sérieux les récits annalistiques sur Romulus et Titus Tatius, et que la création du Comitium remonterait à la "fondation" de la ville, c'est-à-dire au milieu du VIII^e siècle : P. Carafa, *Il Comizio di Roma*, p. 101-105.

17. F. Coarelli, *Il Foro Romano*, I, p. 120-122. Cicéron attribuait à Tullus Hostilius la construction simultanée de la Curie (*Hostilia*) et du Comitium (*De Rep.*, II, 31) : *fecit idem [sc. Tullus Hostilius] et saepsit de manubis comitium et curiam...* Cf. J. Vaahtera, dans J. Vaahtera éd., *Senatus Populusque Romanus*, 1993, p. 104-105.

18. Les premières lignes de l'inscription évoquent clairement la formule d'imprécation d'une *lex sacra* ou *lex arae* (*C.I.L.*, P, 1, 1. 1-3) : *quoi hoi[...] sakros es/ed sord[...]* (= *qui hunc <locum violasset manibus> sacer esto*); cf. F. Coarelli, *Il Foro Romano*, I, p. 174.

19. *C.I.L.*, F, 1 (1. 5-9) : *recei io[...]euam quos r[...]m kalato/rem hab[...]*

20. R. E. A. Palmer, *The King and the Comitium*, p. 1-5 et p. 51; F. Coarelli, *Il Foro Romano*, I, p. 178-181 et p. 186-188. Cf. *supra* p. 475, fig. 7, les *Fasti Antiates Maiores*.

21. F. Coarelli, *Il Foro Romano*, I, p. 161-178 et fig. 48. *Contra*, mais avec des arguments qui ne semblent pas pertinents : P. Carafa, *Il Comizio di Roma*, p. 134-135.

22. Dion. Hal., VI, 67, 2; VII, 17, 2; XI, 39, 1.

23. Fest., p. 184 L. : *Niger Lapis in Comitio locum funestum significat, ut ali, Romuli morti destinatum, sed non usu ob in < Fau>stulum nutri<cium eius aut ut ali, Hostum Hos>tilium avum Tu<lli Hostilii, Romanorum regis cuius familia e Medullia Romam venit post destruc>tionem eius* (restitutions proposées par D. Detlefsen); F. Coarelli, *Il Foro Romano*, I, p. 157 et p. 188-199.

24. F. Coarelli, *Il Foro Romano*, I, p. 148 : il s'agit des dimensions du Comitium entre la fin du VI^e et la fin du IV^e siècle av. J.-C. (3^e et 4^e phases édilitaires); par la suite, le Comitium devint circulaire avec un diamètre d'environ 46 m : Id., *Il Foro Romano*, II, p. 19. Sur les nundines, voir *supra* p. 453-454 et p. 474-476.

25. Plut., *C. Grac*, 5, 4 : (...) καὶ τῶν πρὸ αὐτοῦ πάντων δημαγωγῶν πρὸς τὴν σύγκλητον ἀφορῶντων καὶ τὸ καλούμενον κομίτιον, πρῶτος τότε στραφεὶς ἔξω πρὸς τὴν ἀγορὰν δημηγορῆσαι, καὶ τὸ λοιπὸν οὕτω ποιεῖν ἐξ ἐκείνου, μικρὰ παρεγκλίσει καὶ μεταθέσει σχήματος μέγα πράγμα κινήσας καὶ μετενεγκὼν τρόπον τινὰ τὴν πολιτείαν ἐκ τῆς ἀριστοκρατίας εἰς τὴν δημοκρατίαν, ὥς τῶν πολλῶν δέον, οὐ τῆς βουλῆς, στοχάζεσθαι τοὺς λέγοντας : « ...alors qu'avant lui tous les orateurs regardaient vers le Sénat et ce qu'on appelle le Comitium, il fut le premier à parler en se tournant au dehors vers le Forum, et c'est ce qui fut toujours fait depuis. Par cette petite déviation et modification d'attitude, il opéra une grande révolution : il fit en quelque sorte passer le régime politique de l'aristocratie à la démocratie, en montrant que les orateurs devaient avoir en vue le peuple, et non pas le Sénat » (trad. d'après R. Flacelière et E. Chambry, éd. de Plutarque, *Vies*, t. XI, *Agis-Cléomène – Les Gracques*, Paris (C.U.F.), 1976, p. 124). Cf. Th. Mommsen, *Le droit public*, VI, 1, p. 443 et n. 3; F. Coarelli, *Il Foro Romano*, I, p. 158.

26. L. R. Taylor, *Roman Voting Assemblies*, p. 23-25.

27. Gell., *N.A.*, XIII, 16, 3 : « *cum populo agere* » est rogare quid populum, quodsuffragiis suis aut iubeat aut vetet.

28. Le mot *contio* dérive de *conventio* et désigne une réunion publique sous la présidence d'un magistrat, qui a convoqué la population pour lui adresser un discours; mais une décision ne pouvait être prise que par un vote, qui ne pouvait être organisé que dans le cadre des comices ou du concile de la plèbe : A. Ernout et A. Meillet, *Dictionnaire étymologique*, p. 140; G. W. Botsford, *The Roman Assemblies*, p. 139-151; L. R. Taylor, *Roman Voting Assemblies*, p. 15-19; J. Farrell, "The

Distinction between *comitia* and *concilium*”, dans *Athenaeum*, 64, 1986, p. 407 et n. 2. A la fin de la *contio*, le magistrat qui présidait devait dissoudre la réunion (*summovere populum*) en renvoyant les femmes, les esclaves et tous les non-citoyens, et ordonnait aux citoyens de se séparer pour constituer les unités de vote : *Discedite, Quirites!* (cf. Asa, p. 56 Stangl = p. 71 Clark). Voir C. Nicolet, *Le métier de citoyen*, p. 345-348; J. Vaahtera, dans J. Vaahtera éd., *Senatus Populusque Romanus*, 1993, p. 113-114 (cf. n. 95 sur la distinction entre *discedite* et *summovere*).

29. L. R. Taylor, *Roman Voting Assemblies*, p. 19-21 et p. 25; voir *infra* p. 611, n. 37.

30. P. Fraccaro, “La procedura del voto nei comizi tributi romani”, dans *Atti della R. Accademia delle Scienze di Torino*, 49, 1913-14 (= Id., *Opiscula*, II, Pavie, 1957, p. 235-254); cf. L. R. Taylor, *Roman Voting Assemblies*, p. 25 et p. 128-130, n. 26; C. Nicolet, *Le métier de citoyen*, p. 360-361.

31. Liv., X, 24, 18 : *Fabius nihil aliud precatus populum Romanum, quam ut, priusquam intro vocarentur ad suffragium tribus, Ap. Claudii praetoris allatas ex Etruria litteras audirent, comitio abiit* [ou : <*comitia habuit*>]. L. R. Taylor, *Roman Voting Assemblies*, p. 130, n. 27, à la place de *comitio abiit* qui est la leçon généralement retenue, d’après une correction qui figure sur deux manuscrits et le texte de l’édition de Milan de 1478, restitue *comitia habuit* qui figure sur les manuscrits les plus anciens, parce que pour dire *in comitio*, Tite-Live utilise d’habitude l’expression *in foro*.

32. Tite-Live mentionne à plusieurs reprises le vote des tribus « à l’intérieur » du Comitium :

– Liv., XL, 42, 10 : *cum plures iam tribus intro vocatae (...) iuberent...*

– Liv., XLV, 36, 7 : *intro vocatae primae tribus cum antiquarent...*

Cf. Asa, p. 57 Stangl = 72 Clark : *intro vocare tribus Gabinius coepit...*

33. Beaucoup de citoyens ne savaient pas (ou plus ?) à quelle curie ils appartenaient, au point que le calendrier romain a prévu une fête particulière, les *feriae stultorum*, pour permettre à tous ceux qui n’avaient pas accompli les sacrifices pour les mânes qui se faisaient au sein de chaque curie, de les accomplir collectivement : Ovid., *Fast.*, II, 531 : *stultaque pars populi quae sit sua curia nescit*. Cf. L. R. Taylor, *Roman Voting Assemblies*, p. 4.

34. P. Carafa, *Il Comizio di Roma*, p. 140 et n. 52, a calculé d’après l’espace disponible (730 m² environ) que le Comitium devait pouvoir

rassembler à l'origine environ 3.000 personnes, soit le montant des effectifs de l'armée centuriate constituée à partir des 30 curies (si chaque curie fournissait une centurie de 100 hommes).

35. Pour le détail de la démonstration qui suit et les considérations archéologiques et techniques, nous nous permettons de renvoyer le lecteur à : M. Humm, "Le Comitium du Forum Romain et la réforme des tribus d'Appius Claudius Caecus", dans *MEFRA*, 111, 1999, 2, p. 625-694.

36. G. Boni, "Esplorazioni nel Comizio", dans *NS*, 1900, p. 295-340; E. Gjerstad, "Il Comizio romano dell'età repubblicana", dans *Opuscula Archaeologica*, II, Lund- Leipzig, 1941, p. 97-158; G. Lugli, *Roma Antica. Il centro monumentale*, Rome, 1946, p. 115-121 ; F. Coarelli, "Il Comizio dalle origini alla fine della Repubblica", dans *PP*, 32, 1977, p. 166-238; Id., *Il Foro Romano*, I, p. 119-138; Id., s.v. *Comitium*, dans *L.T.U.R.*, I, 1993, p. 312-314. Cf. P. Carafa, *Il Comizio di Roma*, p. 39-64.

37. Liv., VIII, 14, 12 : *Naves Antiaticum partim in navalia Romae subductae, partim incensae, rostrisque earum suggestum in foro exstructum adornari placuit, Rostraque id templum appellatum.* Plin., *N.H.*, XXXIV, 20 : *Antiquior [sc. celebratio] columnarum, sicuti C. Maenio qui devicerat priscos Latinos, quibus ex foedere terdas praedae populus Romanus praestabat, eodemque in consulatu in suggestu rostra devictis Antiaticibus fixerat anno Urbis CCCCXVI.* Flor., I, 11, 10 : *Exstant et parta de Ando spolia, quae Maenius in suggestu fori capta hostium classe suffixit, si tamen illa classis, nam sex fuere rostratae.* F. Coarelli, *Il Foro Romano*, I, p. 145-146; Id., *Il Foro Romano*, II, p. 21; p. 39-53; Id., s.v. *Comitium*, dans *L.T.U.R.*, I, 1993, p. 311; Id., s.v. *Rostra (età repubblicana)*, dans *L.T.U.R.*, IV, 1999, p. 212-214; cf. F. Kolb, *Rom. Die Geschichte der Stadt in der Antike*, Munich, 20022, p. 146-147.

38. G. Boni, dans *NS*, 1900, p. 295-340; E. Gjerstad, dans *Opuscula Archaeologica*, II, Lund-Leipzig, 1941, p. 143-144, fig. 10; C. Krause, "Zur baulichen Gestalt des republikanischen Comitiums", dans *MDAI(R)*, 83, 1976, p. 31-69; F. Coarelli, *Il Foro Romano*, I, p. 146-148; Id., *Il Foro Romano*, II, p. 12; Id., s.v. *Comitium*, dans *L.T.U.R.*, I, 1993, p. 311. Sur les statues, voir *supra* p. 541-547 et p. 554-558.

39. E. Gjerstad, dans *Opuscula Archaeologica*, II, 1941, p. 150-153; p. 157-158; C. Krause, dans *MDAI(R)*, 83, 1976, p. 61 et p. 66; P. Carafa, *Il Comizio di Roma*, p. 135-155. Cf. E.S. Gruen, *The hellenistic World and*

the Coming of Rome, I, Berkeley, Los Angeles, Londres, p. 250-260; Id., *Studies in greek Culture and roman Policy*, Leiden, New York, Copenhagen, Cologne, 1990, p. 158-179; R. W. Wallace, "Hellenization and Roman Society in the late fourth Century B.C. A Methodological Critique", dans W. Eder éd., *Staat und Staatlichkeit in der frühen römischen Republik, Akten eines Symposiums (12. -15. Juli 1988)*, Freie Universität Berlin, Stuttgart, 1990, p. 278-292 (contra : M. Torelli, dans W. Eder éd., *ibid.*, p. 303-305).

40. Cf. notamment, au sein d'une bibliographie gigantesque : W. Hoffmann, *Rom und die griechische Welt im 4. Jahrhundert*, Leipzig, 1934; E. Wikén, *Die Kunde der Hellenen von dem Lande und den Völkern der Apenninenhalbinsel bis 300 v. Chr.*, Lund, 1937; H. Jucker, *Vom Verhältnis der Römer zur bildenden Kunst der Griechen*, Bamberg, 1950; F. Sartori, "La Magna Grecia e Roma", dans *ASCL*, 28, 1959, p. 137-191; D. Van Berchem, "Rome et le monde grec au VI^e siècle avant notre ère", dans *Mélanges A. Piganiol*, Paris, 1966, p. 739-748; C. Ampolo, "Analogie e rapporti fra Atene e Roma arcaica", dans *PP*, 141, 1971, p. 443-457; Id., "Roma e il mondo greco dal secolo VIII agl'inizi del III a.C.", dans G. Pugliese Carratelli éd., *Roma e Vitalia : radices imperii* (coll. *Antica Madre*), Milan, 1990, p. 583-626; *Roma medio repubblicana. Aspetti culturali di Roma e del Lazio nei secoli IV e III a.C., Catalogo della mostra (Roma, maggio-giugno 1973)*, Rome, 1973; F. Castagnoli, "Topografia e urbanistica di Roma nel IV secolo a.C.", dans *StudRom*, 22, 1974, p. 425-443 (= Id., *Topografia antica. Un metodo di studio*, I, Roma, Rome, 1993, p. 215-237); G. Pugliese Carratelli éd., *Lazio arcaico e mondo greco. Il convegno di Roma*, dans *PP*, 32, 1977, *passim*; Id. éd., *Lazio arcaico e mondo greco. I interventi del convegno*, dans *PP*, 36, 1981, p. 9-192; D. Musti, "I Greci e l'Italia", dans *Storia di Roma*, I, 1988, p. 39-51; T.J. Cornell, "The Conquest of Italy", dans *C.A.H.*, VII, 2, 1989, p. 418-419; E. Gabba, "Mondo ellenistico e Roma", dans *Athenaeum*, 75, 1987, p. 205-210.

41. Cf. F. Coarelli, *Il Foro Romano*, I, p. 146-152.

42. F. Coarelli, *Il Foro Romano*, II, p. 11-21 ; cf. P. Gros, *L'architecture romaine*, I, *Les monuments publics*, Paris, 1996, p. 261-262. Contra : F. Kolb, *Rom2*, p. 147-148.

43. Liv., XXV, 3, 17: *in cornu primus sedebat <tribunus plebis C. Servilius> Casca*. Plin., *N.H.*, XXXIV, 26 : *Invenio et Pythagorae et Alcibiadi in cornibus comitii positas* [sc. *statuas*]. Tac., *Ann.*, I, 75, 1 : (...) *in cornu tribunalis*. Plin., *N.H.*, XXXVI, 117 : *comibus in se coeuntibus faciebat amphitheatrum* [sc. *C. Curio*]. Vitruv., *De arch.*, V, 5,

2; 6, 5; 7, 1. Cf. J. A. Hanson, *Roman Theater Temples*, Princeton, 1959, p. 37-39; C. Krause, dans *MDAI(R)*, 83, 1976, p. 34-35 et p. 66; F. Coarelli, *Il Foro Romano*, I, p. 152; Id., *Il Foro Romano*, II, p. 120 et n. 113.

44. F. Coarelli, *Il Foro Romano*, I, p. 150-151; Id., *Il Foro Romano*, II, p. 20, n. 35; p. 120-123. De même, T. P. Wiseman date ces travaux de la censure de C. Maenius en 318, alors que A. Storch Marino préfère les attribuer à C. Marcius Censorinus, censeur en 294 : T. P. Wiseman, *Historiography and Imagination. Eight Essays on Roman Culture*, Exeter, 1994, p. 14 et p. 122, n. 53; A. Storch Marino, dans *AION (archeol)*, 14, 1992, p. 130-135; Ead., *Numa e Pitagora*, p. 146-152. Enfin, M. Torelli, s.v. *Columna Maenia*, dans *L.T.U.R.*, I, 1993, p. 301, semble penser que l'installation de la *columna Maenia* (qu'il place sous la censure de C. Maenius en 318) signale une restructuration complète de la zone du Comitium.

45. Plin., *N.H.*, VII, 214. F. Coarelli, *Il Foro Romano*, II, p. 11-21; Id., s.v. *Comitium*, dans *L.T.U.R.*, 1993, p. 311-313; Id., *Guide archéologique de Rome*, Paris, 1994, p. 44; Id., *Roma. Guide archeologica Laterza*, Rome-Bari, 1999 (6^e éd.), p. 63-64; cf. M. Bonnefond-Coudry, *Le Sénat de la République romaine*, p. 58. Voir *infra* p. 628 et n. 78.

46. M. Torelli, "Paestum romana", dans G. Pugliese Carratelli éd., *Poseidonia-Paestum, Atti del ventisettesimo convegno di studi sulla Magna Grecia (Taranto-Paestum, 9-15 ottobre 1987)*, Tarente, 1988, p. 45.

47. M. Torelli, *Typology and Structure of Roman Historical Reliefs*, Ann Arbor, 1982, p. 101; cf. Plin., *N.H.*, VII, 213-214.

48. Gell., *N.A.*, XVI, 13, 9 : (...) *propter amplitudinem maiestatemque populi Romani, cuius istae coloniae quasi effigies parvae simulacraque esse quaedam videntur* (...). Cf. L. Richardson, dans *Archaeology*, 10, 1957, p. 49-55; F. Coarelli, *Il Foro Romano*, I, p. 148; Id., *Il Foro Romano*, II, p. 20-21.

49. F. E. Brown, *Cosa. The Making of a Roman Town*, p. 32; F. E. Brown, E. H. Richardson et L. Richardson éd., *Cosa III, The Building of the Forum, Colony, Municipium and Village*, Rome (M.A.A.R. 37), 1993, p. 38-41 et fig. 13; M. Torelli, dans G. Pugliese Carratelli éd., *Poseidonia-Paestum*, p. 46-47.

50. M. Torelli, *Typology and Structure*, p. 99-106; F. Coarelli, *Il Foro Romano*, II, p. 103-111; M. Denti, "Il Marsia di Paestum", dans *AION*

(*archeol*), 13, 1991, p. 180-183; D. Liberatore, "Un Marsia nel Foro di Alba Fucens? Una proposta di identificazione", dans *Ostraka*, 4, 1995, p. 249-255.

51. F. E. Brown, *Cosa. The Making of a Roman Town*, p. 23-27 et fig. 23 et 27; F. E. Brown, E. H. Richardson et L. Richardson éd., *Cosa III*, p. 28 et fig. 5 et 9.

52. Cf. C. Krause, dans *MDAI(R)*, 83, 1976, p. 60-61; F. Kolb, *Rom2*, p. 147-148.

53. F. Coarelli, "Fregellae", dans *Enciclopedia dell'arte antica classica e orientale, Secondo Supplemento*, II, Rome, 1994, p. 702-704 et fig. 806.

54. Ainsi F. Coarelli, *Il Foro Romano*, II, p. 20 et n. 36 (dont le raisonnement entre ainsi en contradiction avec l'hypothèse d'une construction du Comitium circulaire à Rome à l'époque de la première guerre punique).

55. Cf. E. Greco et D. Theodorescu, "Poseidonia-Paestum. Un exemple d'intégration urbaine à l'époque médio-républicaine", dans *Akten des XIII. Internationalen Kongresses*, Mayence, 1990, p. 93-95; P. Zanker, "The city as symbol : Rome and the creation of an urban image", dans E. Fentress éd., *Romanization and the City. Creation, transformations, and failures, Proceedings of a conference held at the American Academy in Rome to celebrate the 50th anniversary of the excavations at Cosa (14-15 May, 1998)*, Portsmouth (Rhode Island), 2000, p. 25-41 (en part. p. 35-36).

56. *L'ekklesiasterion*, encore inconnu il y a quelques années, a été retrouvé dans la partie orientale de l'agora : il s'agit d'un "édifice circulaire" d'environ 35 m de diamètre, niché dans une légère dépression du terrain et constitué de gradins concentriques, qui se présente sans ambiguïté comme le lieu de réunion d'une assemblée civique; or, cet édifice a manifestement été détruit et remblayé aussitôt après la déduction de la colonie latine, entre 273 et 270; son remblai est constitué de la même terre de remplissage que celle qui sépare partout à Paestum les niveaux les plus bas des structures romaines des vestiges de la cité grécolucanienne : D. Theodorescu, "Édifice circulaire", dans E. Greco et D. Theodorescu éd., *Poseidonia-Paestum*, II, *L'agora*, Rome (C.E.F. 42), 1983, p. 39-49; E. Greco, dans *Poseidonia-Paestum*, II, p. 38; Id., "*L'ekklesiasterion* di Poseidonia-Paestum", dans S. Verger éd., *Rites et espaces en pays celte et méditerranéen. Étude comparée à partir du sanctuaire d'Acy-*

Romance, Rome (C.E.F. 276), 2000, p. 337-340; de plus, sa destruction (probablement au moment même de la déduction de la colonie) a donné lieu à une cérémonie expiatoire, puisqu'on y a retrouvé les ossements d'une centaine de bovins, restes d'un sacrifice qui a été, au sens propre, une véritable hécatombe : E. Greco, dans *Poseidonia-Paestum*, II, p. 38; M. Leguilloux, "L'hécatombe de l'*ekklesiasterion* de Poseidonia/Paestum. Le témoignage de la faune", dans S. Verger éd., *op. cit.*, p. 341-351; enfin, la terre de remblai contenait un certain nombre de pièces de monnaie grecques et romaines qui ne sont pas postérieures à 268, et dont une majorité datent de la fin du IV^e et du début du III^e siècles : R. Cantilena, dans *Poseidonia-Paestum*, II, p. 92-94.

57. J. Mertens, "Alba Fucens", dans *DArch*, s. 3, 6, 1988, p. 95 : « Tout comme au Forum, l'espace sur lequel devait s'élever le *comitium* est vierge de toute construction et il fut, au préalable, soigneusement nivelé. De l'argile verdâtre, comparable à celle rencontrée près des murs de terrassement et sous le Forum, fut amenée pour asseoir les gradins; celle-ci contenait quelques rares fragments de céramique permettant une datation du monument (67 AF 48) : il s'agit d'un fond de coupe à vernis noir transparent sur argile ocre claire ; il est orné de deux estampilles en forme de palmettes stylisées; le fragment peut dater du III^e siècle. La datation que nous avons proposée jadis (fin III^e – début II^e siècle) nous paraît un peu trop basse, compte tenu de l'évolution de l'étude de la céramique campanienne, mais aussi des constatations stratigraphiques faites depuis à Alba Fucens... »; Id., "Alba Fucens : à l'aube d'une colonie romaine", dans *JAT*, 1, 1991, p. 106-107 (« La documentation archéologique recueillie dans les couches inférieures remonte au III^e ou même aux dernières décennies du IV^e siècle »); F. Coarelli, *Il Foro Romano*, II, p. 20-21, n. 36; F. Coarelli et A. La Regina, *Abruzzo Molise, Guide archeologica Laterza*, Rome-Bari, 19932, p. 77.

58. E. Sjöqvist, "Pnyx and Comitium", dans *Studies Robinson*, I, Washington-Saint Louis, 1951, p. 400-411 et Abb. 11.

59. F. Coarelli, *Il Foro Romano*, II, p. 104-123; sur la signification possible de la statue de Marsyas au Forum, voir *supra* p. 121.

60. J. P. Small, *Cacus and Marsyas, passim* (en part. p. 68-92), estime toutefois que l'image romaine de Marsyas provient d'une adaptation étrusque d'un modèle iconographique grec (pour représenter le héros Artile, disciple et compagnon de Cacus).

61. Varr., *De ling. Lat.*, V, 155 : (...) *locus substructus ubi nationum subsisterent legati qui ad senatum essent missi*.
62. Curieusement, Ch. G. Starr, *The Beginnings of Imperial Rome*, p. 20, limite l'utilisation de la *Graecostasis* aux « visitors from Massilia », mais paraît bien situer sa construction au cours du iv^e siècle.
63. F. Coarelli, *Il Foro Romano*, I, p. 133; p. 144-145; p. 150; Id., s.v. *Graecostasis*, dans *L.T.U.R.*, II, 1995, p. 373.
64. D'après Varron (*De ling. Lat.*, V, 155), la *Graecostasis* était un *locus substructus*, c'est-à-dire une construction avec des fondations, mais on appelait ainsi l'ensemble d'après une partie du tout (*is Graecostasis appellatus a parte, ut multi*) : l'endroit précis où se tenaient les délégations étrangères ne correspondait donc pas à l'ensemble de la construction, mais seulement à une partie. Or la chapelle de *Concordia* dédiée par Cn. Flavius en 304 fut édifée *in Graecostasi, quae tunc supra comitium erat* (Plin., *N.H.*, XXXIII, 19) : l'endroit où se tenaient les délégations étrangères dominait par conséquent le Comitium (*supra comitium*) et peut correspondre à la petite plateforme actuellement encore visible au sommet des gradins du *comitium* de Paestum, à droite de l'entrée pour qui regarde depuis la curie, selon une disposition strictement identique à celle qui devait exister à Rome (cf. Varr., *De ling. Lat.*, V, 155 : *sub dextra huius a Comitio locus substructus...*) : cf. D. Theodorescu et E. Greco, "La zone du Comitium", dans E. Greco et D. Theodorescu éd., *Poseidonia – Paestum*, III, *Forum Nord*, Rome (C.E.F. 42), 1987, p. 33-34.
65. Cf. W. Hoffmann, *Rom und die griechische Welt*, 1934, p. 88-103; A. Momigliano, dans *CQ*, 36, 1942, p. 111-120 (= Id., *Secondo contributo*, Rome, 1960, p. 99-104); F. Zevi, dans *Omaggio a R. Bianchi Bandinelli*, *Studi Miscellanei*, 15, 1970, p. 65-73; B. Levick, dans *Scripta Hummaria Romana*, 1978, p. 220-221; T. Hölscher, dans *MDAI(R)*, 85, 1978, p. 349 (= Id., *Monumenti statali e pubblico*, p. 43).
66. Sur ce point, voir *supra* p. 585-588 et n. 153.
67. Voir *supra* p. 564-572.
68. Voir *supra* p. 558, n. 62.
69. Cette idée est d'ailleurs déjà discrètement suggérée par F. Coarelli, *Il Foro Romano*, II, p. 87 : « Tra la fine del iv e gli inizi del III <secolo>, un'altra serie di monumenti che trova posto nel Comizio è forse da spiegare con un nuovo rifacimento, da collegare forse con la quinta fase. Si tratta dell'edicola della Concordia, dovuta a Cn. Flavio; della

statua della Lupa con i gemelli eretta dai fratelli Ogulnii; delle statue di Pitagora e di Alcibiade *in cornibus comitii* ».

70. A. C. Cassio et D. Musti, "Introduzione", dans *AION (filol)*, 11, 1989, p. 7.

71. Cf. L. Todisco, "Teatro e theatra nella immagini e nell'edilizia monumentale della Magna Grecia", dans G. Pugliese Carratelli éd., *Magna Grecia*, IV, 1990, p. 126-158. On a même voulu voir dans la forme circulaire et les proportions du théâtre d'Épidaure l'application de principes théoriques d'origine pythagoricienne : L. Kappel, "Das Theater von Epidauros. Die mathematische Grundidee des Gesamtentwurfs und ihr möglicher Sinn", dans *JDAI*, 104, 1989, p. 83-106.

72. Sur cette notion, voir *supra* p. 583-584.

73. Cf. F. Kolb, *Agora und Theater, Volks- und Festversammlung*, Berlin, 1981, *passim*; F. Coarelli, *Il Foro Romano*, II, p. 19; E. Wirbelauer, "Der Schild des Achilleus (Il. 18, 478-609). Überlegungen zur inneren Struktur und zum Aufbau der, Stadt im Frieden", dans H.-J. Gehrke, A. Möller éd., *Vergangenheit und Lebenswelt. Soziale Kommunikation, Traditionsbildung und historisches Bewußtsein*, Tübingen, 1996, p. 143-178 (en part. p. 161-164).

74. Cf. Plat., *Tim.*, 33 b : Σχῆμα δὲ ἔδωκεν αὐτῷ τὸ πρέπον καὶ τὸ συγγενές. Τῷ δὲ τὰ πάντα ἐν αὐτῷ ζῶα περιέχειν μέλλοντι ζῶῳ πρέπον ἂν εἴη σχῆμα τὸ περιειληφὸς ἐν αὐτῷ πάντα ὅποσα σχήματα διὸ καὶ σφαιροειδές, ἐκ μέσου πάντη πρὸς τὰς τελευτὰς ἴσον ἀπέχον, κυκλοτερές αὐτὸ ἐτορνεύσατο, πάντων τελεώτατον ὁμοιότατόν τε αὐτὸ ἐαυτῷ σχημάτων, νομίσας μυρίῳ κάλλιον ὅμοιον ἀνόμοιου : « Pour la forme, il lui a donné celle qui lui convenait et avait de l'affinité avec lui. Or la forme qui convenait à l'animal qui devait contenir en lui tous les animaux, c'était celle qui renferme en elle toutes les autres formes. C'est pourquoi le dieu a tourné le Monde en forme de sphère, dont les extrémités sont partout à égale distance du centre, cette forme circulaire étant la plus parfaite de toutes et la plus semblable à elle-même, car il pensait que le semblable est infiniment plus beau que le dissemblable » (trad. d'E. Chambry, éd. de Platon, *Timée...*, Paris (G.F.), 1969, p. 414). Voir aussi Plat., *Tim.*, 44 d. Arist., *De cael*, I, 2 (269 a) : (...) ὁ δὲ κύκλος τῶν τελείων, εὐθεῖα δὲ γραμμὴ οὐδεμία : « le cercle est une des choses parfaites, ce que n'est aucune ligne droite... » (trad. de P. Moraux, éd. d'Aristote, *Du ciel*, Paris (C.U.F.), 1965, p. 4); Arist., *De cael*, II, 3 (286 b) : Σχῆμα δ' ἀνάγκη

σφαιροειδὲς ἔχειν τὸν οὐρανὸν τοῦτο γὰρ οἰκειότατόν τε τῇ οὐσίᾳ καὶ τῇ φύσει πρῶτον : « Le ciel a nécessairement une forme sphérique, car cette figure est la mieux adaptée à sa substance et elle est première par nature » (trad. de P. Moraux, *op. cit.*, p. 63); Arist., *De cael.*, II, 8 (290 a-b) : Διὸ καὶ εὐλόγως ἂν δόξειεν ὃ τε ὅλος οὐρανὸς σφαιροειδὲς εἶναι καὶ ἕκαστον τῶν ἄστρον. Πρὸς μὲν γὰρ τὴν ἐν ἑαυτῷ κίνησιν ἡ σφαῖρα τῶν σχημάτων χρησιμώτατον... : « Il est logique d'admettre que l'ensemble du ciel est sphérique et que chaque astre en particulier l'est aussi. La sphère est, en effet, la figure la plus avantageuse pour le mouvement sur soi-même... » (trad. de P. Moraux, *op. cit.*, p. 75-76); Ps.-Arist., *De mund.*, II (391 b) : Τοῦ δὲ σύμπαντος οὐρανοῦ τε καὶ κόσμου σφαιροειδοῦς ὄντος... : « L'ensemble du ciel et du *cosmos* étant de forme sphérique... »

75. A. Delatte, *Essai sur la politique pythagoricienne*, p. 40.

76. Liv., IX, 46, 10-11; Plin., *N.H.*, XXXIII, 17; Pomp., *Enchir.* (*ap. Dig.*, I, 2, 2, 7).

77. Sur le *mundus*, cf. Plut., *Rom.*, 11, 2 : Βόθρος γὰρ ὠρύγη περὶ τὸ νῦν Κομίτιον κυκλοτερὴς, ἀπαρχαί τε πάντων, ὅσοις νόμῳ μὲν ὡς καλοῖς ἐχρῶντο, φύσει δ' ὡς ἀναγκαίοις, ἀπετέθησαν ἐνταῦθα. καὶ τέλος ἐξ ἧς ἀφίκτο γῆς ἕκαστος ὀλίγην κομίζων μοῖραν ἔβαλλον εἰς ταῦτα καὶ συνεμίγνυνον. Καλοῦσι δὲ τὸν βόθρον τοῦτον ᾧ καὶ τὸν Ὀλυμπον ὀνόματι μοῦνδον. Εἴθ' ὥσπερ κύκλον κέντρῳ περιέγραψαν τὴν πόλιν : « On creusa une fosse circulaire dans la zone du Comitium actuel, et l'on y déposa, d'une part les prémices de toutes les choses dont l'usage est bon dans la mesure où il est conforme à la Loi, et d'autre part de toutes celles dont l'usage est rendu nécessaire par la Nature. Et à la fin, chacun ayant emporté une petite portion de la terre d'où il venait, la jeta dans la fosse, et on mêla le tout ensemble. On appelle cette fosse le *mundus*, de la même manière que l'on désigne l'Olympe. Puis on traça les limites de la ville à la manière d'un cercle autour de ce centre ». Texte à rapprocher de deux autres témoignages : Cat., *Comm. iur. civil.*, p. 84-85 J. = fr. 1 Huschke (*ap. Fest.*, p. 144 L.) : *Mundo nomen impositum est ab eo mundo qui supra nos est : forma enim eius est, ut ex his qui intravere cognoscere potui, adsimillis illae. Eius inferiorem partem, veluti consecratam Dis Manibus clausam omni tempore nisi [h]is diebus qui supra scripti sunt maiores c<ensuerunt habenda>m.* Varr., *De ling. Lat.*, V, 143 : *Oppida condebant in Latio Etrusco ritu multi, id est iunctis bobus, tauro et vacca interiore, aratro circumagebant sulcum (hoc faciebant religionis causa die auspicato), ut fossa et muro essent muniti.*

Terram unde exculpserant, fossam vocabant et introrsum lactam, murum. Post ea qui fiebat orbis, urbis principium; qui quod erat post murum, postmoerium dictum, eo usque auspicia urbana finiuntur. Cippi pomeri stant et circum Ariciam et circum Romam. Quare et oppida quae prius erant circumducta aratro ab orbe et urvo urbes; ideo coloniae nostrae omnes in litteris antiquis scribuntur urbis, quod item conditae ut Roma, et ideo coloniae et urbes conduntur, quod intra pomerium ponuntur. Sur la situation topographique du *mundus*, voir notamment : F. Coarelli, "Ara Saturni, Mundus, Senaculum", dans *DArch*, 9-10, 1976-1977, p. 346-377; Id., "L'Umbilicus urbis. Il mundus in età tardo-repubblicana", dans *DArch*, 9-10, 1976-1977, p. 378-398; F. Coarelli, *Il Foro Romano*, I, p. 199-226; Id., s.v. *Mundus*, dans *L.T.U.R.*, III, 1996, p. 288-289; Id., s.v. *Umbilicus Romae*, dans *L.T.U.R.*, V, 1999, p. 95-96. Sur l'interprétation pythagoricienne du *mundus*, entre la fin du IV^e et le début du II^e siècle, voir : J.-M. Paillet, *Bacchanalia*, p. 421-432; M. Humm, "Le *mundus* et le Comitium : représentations symboliques de l'espace de la cité", dans *Hist. Urb.*, 10, 2004, p. 43-61.

78. Plin., *N.H.*, VII, 212 : *XII Tabulis ortus tantum et occasus nominantur, post aliquot annos adiectus est et meridies, accenso consulum id pronuntiante, cum a curia inter Rostra et Graecostasin prospexisset solem; a columna Maenia ad carcerem inclinato sidere supremam pronuntiavit, sed hoc serenis tantum diebus, usque ad primum Punicum bellum.* Cf. Varr., *De ling. Lat.*, VI, 5 : *Suprema summum diei, id ab superrimo. Hoc tempus Duodecim Tabulae dicunt occasum esse solis; sed postea lex Plaetoria id quoque tempus esse iubet supremum, quo praetor in Comitio supremam pronuntiavit populo.* Varr., *De ling. Lat.*, VI, 89 : *Hoc idem Cosconius in Actionibus suis scribit praetorem accensum solitum tum esse iubere, ubi ei videbatur horam esse tertiam, inclamare horam tertiam esse, itemque meridiem et horam nonam.* Censor., *De die nat.*, 24, 3 : (...) *tunc meridies, quod est medii diei nomen, inde de meridiem; hinc suprema. Quamvis plurimi supremam post occasum solis esse existimant, quia est in XII tabulis scriptum sic : « Solis occasus suprema tempestas esto » [= XII Tab., I, 9 = F.I.R.A., I2, p. 28].* Sed postea M. Plaetorius tribunus plebiscitum tulit, in quo scriptum est : « Praetor urbanus, qui nunc est quique posthac fuat, duos lictores apud se habeto isque <usque> supremam ad solem occasum ius inter cives dicito ». F. Coarelli, *Il Foro Romano*, I, p. 138-145; Id., s.v. *Comitium*, dans *L.T.U.R.*, I, 1993, p. 310.

79. F. Coarelli, *Il Foro Romano*, II, p. 19-20; Id., s.v. *Comitium*, dans *L.T.U.R.*, I, 1993, p. 311. Voir supra p. 614-616.
80. Voir supra p. 616-620.
81. Vitruv., *De arch.*, IV, 5, 1; Hygin., *De limit. constit.*, dans *Gromatici* éd. Lachmann, p. 169. Cf. P. Catalano, dans *ANRW*, II, 16, 1, 1978, p. 468-470.
82. F. Coarelli, *Il Foro romano*, I, p. 126; p. 174; Id., s.v. *Comitium*, dans *L.T.U.R.*, I, 1993, p. 313 : la construction en tuf de Monteverde de la base de colonne (K), qui se dressait à côté d'un autel (G) de forme archaïsante (semblable aux autels de Lavinium) que F. Coarelli date de 338 et qu'il identifie à une reconstruction du Volcanal, serait contemporaine de la reconstruction intégrale dans le même matériau du *suggestum* (C) en forme d'arc de cercle, qui correspond aux Rostres du Comitium circulaire, et appartient donc à la 5^e phase de construction du monument. Comme le remarque F. Coarelli (*Il Foro romano*, I, p. 174), cet indice semble confirmer la reconstruction du Comitium (et donc l'adoption du plan circulaire) au début du III^e siècle au plus tard.
83. *Ann. Pont.*, fr. 4 P. = 7 Ch. (ap. Gell., *N.A.*, IV, 5, 1-6) : *Statua Romae in Comitio posita Horatii Coclitis, fortissimi viri, de caelo tacta est. Ob id fulgur piaculis luendum aruspices ex Etruria acciti inimico atque hostili in populum Romanum animo instituerant eam rem contrariis religionibus procurare atque illam statuam suaserunt in inferiorem locum perperam transponi, quem sol oppositu circum undique altarum aedium numquam illustraret. (...) constititque eam statuam, proinde ut verae rationes post compertae monebant, in locum editum subducendam atque ita in area Volcani sublimiore loco statuendam; ex quo res bene et prospere populo Romano cessit. (...) Ea historia de aruspibus (...) scripta est in Annalibus Maximis, libro undecimo, et in Verri Flacci libro primo rerum memoria dignarum.* Cf. aussi : Dion. Hal., V, 25, 2; Plut., *Popl.*, 16, 9; Auct. *De vir. ill.*, 11, 2. Voir notamment F. Coarelli, *Il Foro Romano*, I, p. 166-169; p. 173-175 et fig. 46-47; Id., s.v. *Statua M. Horatii Coclitis*, dans *L.T.U.R.*, IV, 1999, p. 361; Id., s.v. *Volcanal*, dans *L.T.U.R.*, V, 1999, p. 210 : Horatius Coclès pourrait avoir été identifié à Vulcain (tous deux étaient boiteux et associés au feu, et Vulcain était parfois aussi présenté comme borgne), ce qui expliquerait que sa statue, qui se trouvait *in area Volcani sublimiore loco*, a été placée au sommet d'une colonne dans le Volcanal; il faut souligner que le passage cité d'Aulu-Gelle est extrait des annales pontificales (fr. 4 P. = 7 Ch.), et F. Coarelli

remarque que « l'insistere sull'importanza del sole indica che si trattava di un elemento centrale della redazione originale ». Pour G. Dumézil, *L'héritage indoeuropéen à Rome*, Paris, 1949, p. 159-165, la légende d'Horatius Coclès se rattache au prototype "indo-européen" du héros borgne qui foudroie l'ennemi par la magie de son unique regard : là encore, la foudre et le feu semblent faire partie constitutive du mythe. T. Hölscher, dans *MDAI(R)*, 85, 1978, p. 334-335 (= Id., *Monumenti statali e pubblico*, p. 32), note que ce n'est qu'à partir de la fin du IV^e siècle qu'on commença à exposer publiquement les statues des personnages célèbres et légendaires de la cité. Enfin, pour M. Sehlmeier, *Stadtrömische Ehrenstatuen*, p. 92-96 et p. 109, l'érection d'une statue en l'honneur d'Horatius Coclès, modèle de vertu guerrière et héroïque, pourrait s'expliquer à un moment où Rome était assaillie de tous côtés par les Samnites [et les Étrusques ?].

84. Cf. aussi Varr., *De ling. Lat.*, VI, 5 : *Suprema summum diei, id ab superrimo. Hoc tempus Duodecim Tabulae dicunt occasum esse solis* (...); Censor., *De die nat.*, 24, 3 : (...) *plurimi supremam post occasum solis esse existimant...*

85. Plin., *N.H.*, VII, 212 (voir *supra* p. 628, n. 78).

86. En particulier chez Philolaos de Crotone : d'après le témoignage d'Aétius (*Opinions*, II, 7, 7), qui s'appuie probablement sur Théophraste, « pour Philolaos, c'est le feu qui occupe le milieu <de l'univers> dans la région du centre, qu'il dénomme d'ailleurs "foyer" de l'univers, "demeure de Zeus", "mère des dieux" et encore "autel", "rassembleur" et "mesure de la nature". De plus, c'est un autre feu qui tout là haut constitue l'enveloppe de l'univers. Le milieu est par nature premier, et autour de lui mènent leur ronde dix corps divins : [le ciel] <et après lui la sphères des fixes>, les cinq planètes auxquelles il ajoute le Soleil, sous le Soleil la Lune, sous la Lune la Terre et sous la Terre l'anti-Terre. C'est après eux tous que se situe le foyer qui occupe la place du foyer central » (trad. J.-P. Dumont, *Les Présocratiques*, p. 497) = Philolaos, fr. 44 A 16 Diels-Kranz; toujours sans doute d'après Théophraste, Aétius précise plus loin (*Opinions*, III, 11, 3) : « Le pythagoricien Philolaos affirme que c'est le feu qui occupe le milieu de l'univers puisqu'il en est le "foyer"; en deuxième lieu vient l'anti-Terre, puis en troisième lieu la Terre, habitée, située [à l'opposé] et tournant à l'inverse de l'anti-Terre. C'est ce qui explique que les habitants de la Terre sont dans l'impossibilité de voir ceux de l'anti-Terre » (trad. J.-P. Dumont, *Les Présocratiques*, p. 497-498) = Philolaos, fr. 44 A 17 Diels-Kranz; voir aussi le témoignage d'Aristote (*Met.*, I, 5, 985 b – 986 a),

peut-être directement inspiré d'un ouvrage de Philolaos (W. Burkert, *Weisheit und Wissenschaft*, p. 206-221 : voir *supra* p. 581 et p. 568-569, n. 97 et 101. P. Boyancé, *Études sur le Songe de Scipion*, p. 78-104, voyait dans la « théologie solaire » telle qu'elle s'exprime dans le *Songe de Scipion*, les conceptions astronomiques et philosophiques des Pythagoriciens, notamment ceux de l'école de Philolaos : Cicéron désigne le soleil comme *dux et princeps* (*De Rep.*, VI, 17), selon les mêmes termes (ἡγεμὼν et ἄρχων) que les musiciens pythagoriciens donnaient à la mèse pour définir son rôle éminent parmi les cordes de la lyre; or, « l'école de Philolaos identifie le πρᾶτον ἁρμολογῆν, c'est-à-dire la mèse, avec le feu central, avec Hestia » (p. 99). Sur les conceptions astronomiques des Pythagoriciens, cf. A. Szabó, dans G. Pugliese Carratelli éd., *Megale Hellas*, p. 564-566; J.-F. Mattéi, *Pythagore et les Pythagoriciens*, p. 85-87.

87. Cf. Liv., IX, 46, 5. Voir *supra* p. 449-451.

88. Comme semble le penser Valère-Maxime (II, 5, 2) : *Ius civile (...) Cn. Flavius (...) vulgavit ac fastos paene toto foro exposuit.*

89. L. R. Taylor, *Roman Voting Assemblies*, p. 120, n. 21; p. 130, n. 27. Voir aussi *supra* p. 602.

90. Voir *supra* p. 441-480.

91. Voir *supra* p. 469-479.

92. Cic., *De leg.*, II, 29; Liv., I, 19, 6-7; Plut., *Num.*, 18-19; Censor., *De die nat.*, 20, 4; Macr., *Sat.*, I, 13, 1-5. Cf. J. D. Cloud, "Numa's Calendar in Livy and Plutarch" dans *LCM*, 4, 1979, p. 65-71.

93. Censor., *De die nat.*, 20, 4 : *Postea sive a Numa, ut ait Fulvius, sive, ut Iunius, a Tarquinio duodecim facti sunt menses et dies CCCLV (...). Sed ut dies unus abundaret, aut per imprudentiam accidit, aut, quod magis credo, ea superstitione, qua impar numerus plenus et magis faustus habebatur. Macr., Sat., I, 13, 5 : Paulo post Numa in honorem imparis numeri, secretum hoc et ante Pythagoram parturiente natura, unum adiecit diem quem Ianuario dedit, ut tam in anno quam in mensibus singulis praeter unum Februarium impar numerus servaretur. Sol., 1, 39-40 : (...) hortante observatione imparis numeri, quem Pythagoras monuit praeponi in omnibus oportere. Unde propter dies impares diis superis et Ianuarius dicatur et Martius : propter pares Februarius quasi ominosus diis inferis deputatur.*

94. L'impair était considéré comme un nombre « mâle » parce qu'il ne

peut pas être divisé en deux parties égales, alors qu'il peut se décomposer en deux nombres égaux de part et d'autre d'une unité centrale ($3 = 1 + 1 + 1$; $5 = 2 + 1+2$; $7 = 3 + 1 + 3$); à l'inverse, le pair était considéré comme un nombre « femelle » parce qu'il est toujours divisible par deux et donc à l'origine de deux autres nombres entiers : cf. J.-F. Mattéi, *Pythagore et les Pythagoriciens*, p. 59-62.

95. Voir P. Boyancé, dans *RPh*, 29, 1955, p. 172-192 (= Id., *Études sur la religion romaine*, Rome (C.E.F. 11), 1972, p. 227-252); A. K. Michels, *The Calendar of the Roman Republic*, p. 122-125; J. Rüpke, *Kalender und Öffentlichkeit*, p. 204 et p. 330-368. Cf. aussi F. Coarelli, *Il Campo Marzio*, I, p. 452-484.

96. Voir M. Humm, « Numa et Pythagore : vie et mort d'un mythe », dans P.-A. Deproost et A. Meurant éd., *Images d'origines, Origines d'une image. Hommages à Jacques Poucet*, Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université catholique de Louvain et Facultés universitaires Saint-Louis (Transversalités, 4), 2004, p. 125-137 (en part. p. 127-130).

97. J. Rüpke, *Kalender und Öffentlichkeit*, p. 359, a d'ailleurs montré que M. Fulvius Nobilior a utilisé le calendrier publié par Cn. Flavius pour rédiger les fastes qu'il afficha dans le temple d'Hercule aux Muses : l'attribution à Numa du calendrier romain peut donc parfaitement provenir du modèle suivi par Fulvius.

98. A. K. Michels, *The Calendar of the Roman Republic*, p. 124-125, imagine, sur la base du témoignage de Censorinus (*De die nat.*, 20, 4), que c'est l'association entre Numa et Pythagore (et donc la tradition sur le pythagorisme du roi) qui aurait suggéré à Fulvius Nobilior l'idée d'interpréter le nombre inhabituel de jours du calendrier romain (pourquoi 355 au lieu de 354 ?) par la valeur du nombre impair chez les Pythagoriciens.

99. K. J. Beloch, dans *Hermes*, 57, 1922, p. 121-124; Id., *Griechische Geschichte*, IV, 1927, p. 256-260. Voir *supra* p. 469-479.

100. Dans le *Timée*, l'un de ses dialogues les plus "pythagorisants" (voir *supra* p. 581-582), Platon décrit très précisément ce mécanisme, et le rôle central joué par le Soleil pour le décompte des jours, des mois et des années (39 b-c) : « Or, afin qu'il fût pourvu, dans leurs huit mouvements [ceux des planètes], à une mesure visible de leur lenteur et de leur vitesse relatives, le Dieu fixa un luminaire à celle des orbites qui est placée en seconde par rapport à la Terre, celle que nous appelons maintenant le Soleil. Ainsi fut fait, afin que le Ciel fût partout lumineux et que les Vivants pour lesquels cela était convenable

participassent du Nombre, qu'ils apprirent à connaître à la vue de la révolution du Même et du Semblable. Ainsi et pour ces raisons naquirent la Nuit et le Jour, qui forment la révolution du cercle unique et de tous le plus raisonnable. Ainsi naquirent le mois, lorsque la Lune, ayant parcouru son orbite, rattrape le Soleil, et l'année, quand le Soleil a fait le tour de son cercle » (trad. d'A. Rivaud, éd. de Platon, *Œuvres complètes*, t. X, *Timée-Critias*, Paris (C.U.F.), 1925, p. 153). La cosmologie de Philolaos est présentée *supra* p. 634, n. 86.

101. Cf. D. R. Dicks, *Early Greek Astronomy*, p. 75-91.

102. Plat., *Leg.*, VII, 809 c-d; 817 e-818 a. Sur les conceptions astronomiques de Platon, cf. D. R. Dicks, *Early Greek Astronomy*, p. 92-150.

103. S. Mazzarino, *Il pensiero storico classico*, II, 2, p. 349, a souligné que, grâce à ses spéculations sur l'existence d'un espace cosmique, le pythagorisme avait eu l'intuition quasi pré-einsteinienne de la relation à établir entre l'espace et le temps. Mais cette relation est déjà attribuée à Pythagore par Varron lui-même (*De ling. Lat.*, V, 11-12)!

104. Par conséquent, ce n'est peut-être pas par pure rhétorique que Cicéron est amené à écrire, après avoir justement souligné qu'un poème d'Appius Claudius lui semblait pythagoricien (*mihi... Appi Caeci carmen ... Pythagoreum videtur*), que de nombreux éléments au sein des institutions de la République romaine proviendraient en fait des doctrines pythagoriciennes (*Tusc.* IV, 4) : *Multa etiam sunt in nostris institutis ducta ab Ulis; quae praetereo, ne ea quae repperisse ipsi putamur, aliunde didicisse videamur.*

© Publications de l'École française de Rome, 2005

Conditions d'utilisation : <http://www.openedition.org/6540>

Référence électronique du chapitre

HUMM, Michel. *Chapitre 12. Espace et temps civiques au Comitium : une représentation cosmique de la Cité* In : *Appius Claudius Caecus : La République accomplie* [en ligne]. Rome : Publications de l'École française de Rome, 2005 (généré le 14 avril 2016). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/efr/1625>>. ISBN : 9782728310265.

Référence électronique du livre

HUMM, Michel. *Appius Claudius Caecus : La République accomplie*. Nouvelle édition [en ligne]. Rome : Publications de l'École française de Rome, 2005 (généré le 14 avril 2016). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/efr/1581>>. ISBN : 9782728310265.
Compatible avec Zotero